

**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana*

**Commission Electorale Nationale Indépendante**



## **R A P P O R T**

### **DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES DE DECEMBRE 2020**

**JANVIER 2021**

*Commission Electorale Nationale Indépendante*  
*Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO*  
Site Web : [www.ceni-madagascar.mg](http://www.ceni-madagascar.mg) e-mail : [communicationceni@gmail.com](mailto:communicationceni@gmail.com)

Monsieur le Président de la République

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur le Président du Sénat,

Madame le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 60 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015 instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport sur l'organisation des élections sénatoriales de Décembre 2020.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma très haute considération.

## MOT DU PRESIDENT



Organiser une élection dans un contexte de pandémie va enrichir l'expérience de cette 3<sup>ème</sup> version de la CENI, au cours du présent cycle électoral.

Beaucoup de difficultés ont été endurées dans ce cadre, mais surtout au niveau de l'établissement de la liste des grands électeurs, composée pour cette fois, par les maires et les conseillers municipaux, issus des dernières élections communales.

Le problème résidait au niveau de l'existence des contentieux, qui étaient pendants devant les juridictions administratives de Madagascar, autour des élections

communales, qui étaient perturbés par la période de confinement générée par la pandémie de COVID – 19.

Or, l'issue de ces contentieux est déterminante dans l'établissement de la liste des grands électeurs, qui était soumis à un chronogramme strict. C'est pourquoi, il y avait eu une course contre la montre au niveau de la CENI.

Cependant, malgré toutes ces difficultés, la CENI avait pu organiser d'une manière respectable les élections sénatoriales, d'où la mise en place de la nouvelle version du sénat, qui théoriquement boucle le présent cycle électoral.

Cette 3<sup>ème</sup> version de la CENI a donc chronologiquement organisé des élections sénatoriales, les deux tours des élections présidentielles, des élections législatives, des élections communales et des nouvelles élections sénatoriales.

Nul n'est besoin de vanter ses mérites, d'avoir travaillé d'une manière transparente, pour aboutir à sa crédibilité actuelle, qui est à l'origine de la stabilité du pays aspirant maintenant à un développement durable.

Pour finir, nous adressons nos sincères remerciements à tous les acteurs au processus électoral, pour leur contribution à la réussite du présent cycle.

Merci !

*Yves Herinirina **RAKOTOMANANA**  
Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante*

## SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE LA CENI

INTRODUCTION

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES DE DECEMBRE 2020

CHAPITRE 2. OPERATIONS AVANT LE JOUR DU SCRUTIN

CHAPITRE 3. OPERATIONS PENDANT LE JOUR DU SCRUTIN

CHAPITRE 4. OPERATIONS APRES LE JOUR DU SCRUTIN

CHAPITRE 5. OPERATIONS TRANSVERSALES

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANRCM	Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée
BE	Bureau Electoral
BV	Bureau de Vote
CA	Chef d'Antenne
CEC	Commission Electorale Communale
CED	Commission Electorale de District
CEN	Commissaire Electoral National
CENI	Commission Electorale Nationale indépendante
CEP	Commission Electorale Provinciale
CER	Commission Electorale Régionale
CID	Centre Informatique de District
CLRE	Commission Locale de Recensement des Electeurs
CNTDI	Centre National de Traitement des Données Informatiques
CSV	Comma-Separated Values, connu sous le sigle CSV, est un format texte ouvert représentant des données tabulaires sous forme de valeurs séparées par des virgules
CTD	collectivités territoriales décentralisées
CU	Commune Urbaine
DEPSEF	Directeur des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Formation
DIRCAB	Directeur de Cabinet
DIREELCOM	Directeur de l'Education Electorale et de la Communication
DLM	Diapositives de Lavage des Mains
DOE	Direction des Opérations Electorales
DRS	Direction Régionale de la Santé
DSI	Direction des Systèmes d'Information
FDP	Feuille de Dépouillement et de Pointage
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
IRMAR	Isika Rehetra Miraka amin'í Andry RAJOELINA
LFI	Loi des Finances Initiale
LFR	Loi des Finances Rectificative
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MMM	Malagasy Miara-Miainga
NTIC	Nouvelles Technologie d'Information et de Communication
OGE	Organe de Gestion des Elections
ORTM	Office de la Radio-Télévision publique de Madagascar
OSC	Organisation de la Société Civile
OVEC	Organe de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures
PAD	Prêt à diffuser
PCED	Président de la Commission Electorale de District
PCEP	Président de la Commission Electorale Provincial
PCER	Président de la Commission Electorale Régionale

PSRMV	Président de la Section de Recensement Matériel des Votes
PV	Procès-verbal
RALE	Révision Annuelle de la Liste Electorale
RAPPCEP	Rapporteur de la Commission Electorale Provinciale
RNM	Radio Nationale Malagasy
SACEM	Soutien au Cycle Electoral à Madagascar (projet)
SE	Secrétaire Exécutif
SEA	Secrétaire Exécutif Adjoint
SMS	Service Médico-Social
sms	Short Message Service
SPP	Secrétaire Permanent Provincial
SPR	Secrétaire Permanent Régional
SRD	Service des Relations avec les Démembrements
SRMV	Section de Recensement Matériel des Votes
TA	Tribunal Administratif
TVM	Télévision Malagasy
VPCEP	Vice-Président de la Commission Electorale de District
VPCEP	Vice-Président de la Commission Electorale Provinciale

## INTRODUCTION

La publication d'un rapport sur la gestion et le déroulement de chaque échéance électorale, dans les 30 jours après la proclamation officielle des résultats par la juridiction compétente est une obligation légale de la CENI telle que prévue par l'article 60 de la loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 l'instituant.

Ainsi, suite à la proclamation le 07 janvier 2021 par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), des résultats définitifs des élections sénatoriales organisées le 11 décembre dernier, l'établissement de ce rapport respecte ce délai indiqué par la loi.

Le présent rapport retrace d'une manière détaillée toutes les activités qui ont abouti à la réalisation des élections sénatoriales du 11 décembre 2020. Il fait apparaître en outre, les efforts déployés par tous les acteurs au processus électoral pour son bon déroulement.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, sa rédaction suit la logique de la chronologie des opérations électorales (avant, pendant et après le jour « J ») sans perdre de vue les opérations transversales qui ont couvert l'ensemble de la période électorale. Chaque rubrique décrit le déroulement des opérations en mettant en exergue les points forts et surtout les avancées héritées des expériences acquises lors des précédentes élections.

De l'autre côté, étant donné la particularité du contexte dans lequel ces élections ont été organisées, les difficultés rencontrées par type et rubrique d'activités seront abordées et mis en relief.

A la fin de chaque rubrique, des recommandations seront avancées dans l'objectif d'améliorer non seulement l'organisation des élections sénatoriales, mais également l'ensemble de la gouvernance électorale à Madagascar

Ainsi, le présent rapport sera structuré comme suit :

- Chapitre 1 : Contexte de l'organisation des élections sénatoriales de 2020
- Chapitre 2 : Opérations avant le jour du scrutin
- Chapitre 3 : Opérations pendant le jour du scrutin
- Chapitre 4 : Opérations après le jour du scrutin
- Chapitre 5 : Opérations transversales

## Chapitre 1 . CONTEXTE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES DE DECEMBRE 2020

Les élections sénatoriales du 11 décembre 2020 rentrent dans le cadre du renouvellement général des membres du Sénat suite à l'arrivée à terme du mandat des sénateurs élus en décembre 2015. L'organisation de ces élections respecte le principe universellement reconnu de la périodicité de la tenue des élections.

Bien que la tenue de ces élections soit déjà prévisible et que la CENI ainsi que les autres acteurs au processus électoral ont pris leur part de responsabilité conformément à leurs attributions respectives, il faut signaler que le contexte dans lequel ont été organisées les élections sénatoriales était particulièrement difficile :

- ce sont les premières élections à suffrage universel indirect organisées après l'adoption de la réforme de l'encadrement juridique régissant les élections en 2018 notamment la loi organique 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums ;
- l'organisation des élections dans son environnement global tant politique, social que technique a été impactée par la pandémie de la COVID-19 ;
- sur le plan budgétaire, mesures d'austérité prises par le Gouvernement et absence d'appuis financiers des partenaires techniques et financiers.

### 1.1. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS SENATORIALES

La réforme de l'encadrement juridique des élections en 2018 constitue une avancée considérable pour Madagascar en matière de gouvernance électorale. Ainsi les nouveaux textes régissant les élections sont à la fois conformes aux standards internationaux et adaptés aux réalités de la vie politique à Madagascar.

Toutefois, malgré ces innovations et améliorations, il a été constaté que certains volets ne sont pas prévus par ce nouveau cadre juridique rendant ainsi difficile la gestion de certaines opérations. Le document contenant les recommandations publiées par la CENI en septembre 2020 soulève ces questions<sup>1</sup>.



*Photo 1: Présentation du Synthèse des recommandations pour l'amélioration de la gestion du processus électoral au lendemain des élections de 2018-2019*

<sup>1</sup> Cf. document de Synthèse des recommandations pour l'amélioration de la gestion du processus électoral au lendemain des élections de 2018-2019.



Ces vides nécessiteront des mesures et vont obliger la CENI à trouver des solutions qui ne devraient pas aller à l'encontre des dispositions légalement applicables et des pratiques respectant les normes et standards internationaux. Savoir gérer ces aspects légaux, la transposition des bonnes pratiques des précédentes élections et les normes et standards internationaux va constituer un défi pour la CENI. Certes, les bonnes pratiques issues des élections présidentielles, législatives et communales constituaient des bases pratiques solides mais l'avis et la position de tous les acteurs surtout politiques ne vont pas toujours dans ce sens. Les cas de l'établissement de la liste des grands électeurs, l'utilisation de la carte des électeurs sont des cas vécus entre autres.

## **1.2. LE CONTEXTE SOCIO POLITIQUE DES ELECTIONS SENATORIALES**

Par ailleurs, concernant l'environnement global dans lequel la CENI a organisé ces élections, des incertitudes ont marqué ce processus suite à l'application des mesures restrictives de prévention et de lutte contre la COVID-19 sur le territoire malagasy avant, pendant et après le jour du scrutin. Des ajustements et des adaptations ont dû être apportés de manière à garantir la crédibilité, la transparence par phase de toutes les opérations, à commencer par l'établissement de la liste électorale pendant la période de confinement ; la régulation de la campagne électorale ; la gestion des opérations pendant le jour « J » tout en respectant les mesures barrières jusqu'au traitement et l'acheminement des résultats. L'efficacité des opérations dépendait entièrement de la capacité de la CENI à mobiliser rationnellement les ressources limitées mises à sa disposition (humaines et financières), ce qui pratiquement n'est pas toujours une évidence.

Toujours dans cette même optique, la dimension et les enjeux politiques qui pourraient jouer en faveur ou en défaveur de la CENI ne sont pas à minimiser afin de s'assurer de la stabilité et de la crédibilité des opérations surtout devant un public devenu très exigeant et méfiant. En effet, même sporadiques, les différentes manifestations, revendications faites par les acteurs politiques concernant notamment la date du scrutin, la composition du collège électoral, l'emplacement des bureaux de vote nécessitaient de nouvelles mesures au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des difficultés engendrées. Ce contexte politique non négligeable conditionnera la gestion des opérations dans le but toujours de préserver la paix et d'éviter les crises pré et post électorales.

Sur le plan technique, l'organisation des sénatoriales coïncidait avec la période de la révision annuelle de la liste électorale (RALE 2020-2021). La gestion de ces deux opérations délicates qui sont souvent confondues par le public va rendre encore plus difficiles les tâches déjà impactées d'une part, par l'application des mesures barrières et les restrictions de déplacement et, d'autre part des polémiques nées de la communication sur l'existence des électeurs ayant un même numéro de carte d'identité nationale. D'un côté, il faut en effet souligner que par zone, les mesures peuvent différer et ce en fonction du taux de positivité de la COVID-19. Par conséquent, à part les dispositifs communs, les approches de la CENI devaient être également adaptées sans pour autant enfreindre la loi et les normes. Ce sont les cas entre Analamanga, Atsinanana et les autres régions pour la conception de la liste, le déploiement des matériels et le ramassage des résultats. De l'autre, bien que l'établissement de la liste des grands électeurs n'ait aucun lien direct avec la révision de la liste électorale et le problème de carte nationale d'identité, le risque est de créer cette confusion au niveau du public pour en faire un argument pouvant perturber le déroulement normal du processus électoral. C'est ainsi, qu'avec une certaine prudence et beaucoup de transparence, la CENI devait agir tenant compte des enjeux.

Enfin, les conditions climatiques sont des facteurs importants à prendre en compte pendant la gestion du processus. Les incertitudes sur la tenue ou pas des élections partielles communales et celles des sénatoriales ainsi que la fixation de la date ont suscité beaucoup d'inquiétude. Malheureusement ou heureusement, le retard de la pluie a permis de diminuer les risques pour certaines activités dont le déploiement des matériels électoraux, le ramassage et le traitement des résultats tant au niveau des SRMV qu'au niveau central.

### **1.3.CONTRAINTE FINANCIERES**

Les élections sénatoriales sont des élections à suffrage indirect. Traditionnellement, ce type d'élection n'est pas financé par les bailleurs de fonds. Le Gouvernement a ainsi pris en charge dans leur intégralité le financement de ces élections dans un contexte d'austérité budgétaire dictée par la crise sanitaire et la crise économique qui s'ensuivit.

En somme, comme tous les autres Institutions, entités ou départements ministériels, la gestion des opérations avant, pendant et après le jour « J » a été faite dans un contexte assez particulier et difficile et sans précédent. Pour y faire face, la CENI a usé de ses expériences, de ses compétences disponibles pour maintenir les acquis, la qualité et la fiabilité de ses opérations et de facto assurer correctement sa mission.

## Chapitre 2 . OPERATIONS AVANT LE JOUR DU SCRUTIN

Le présent chapitre rapporte toutes les opérations qui ont été effectuées avant le jour du scrutin. Elles sont constituées par dix (10) grandes rubriques, à savoir :

- (i) L'établissement de la liste des Grands électeurs ;
- (ii) La détermination du calendrier électoral ;
- (iii) La mise en place des OVEC et l'enregistrement des candidatures
- (iv) La mise au point des applications relatives à l'enregistrement des candidatures et au traitement des résultats ;
- (v) La fixation de la liste et de l'emplacement des bureaux de vote ;
- (vi) La mise en place des membres du personnel électoral
- (vii) La production des bulletins uniques et des autres imprimés sensibles ;
- (viii) La logistique électorale : déploiement des matériels et imprimés électoraux
- (ix) Le renforcement des capacités du personnel électoral ; et
- (x) La gestion de la campagne électorale.

### 2.1. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES GRANDS ELECTEURS

La liste des grands électeurs a été élaborée initialement à partir des résultats des élections Communales et Municipales du 27 novembre 2019 prononcés par les Tribunaux Administratifs des six Provinces de Madagascar. Par la suite, des activités de mise à jour ont été entreprises sur la base des décisions de justice ayant porté sur une constatation de vacance de siège par le Tribunal Administratif territorialement compétent ou sur l'annulation, par le Conseil d'Etat, du jugement initial. Les travaux y afférents ont été réalisés conjointement par le personnel de la CENI au niveau central et ceux des Démembrements allant des commissions provinciales, régionales et des 114 Districts. Un dispositif de coaching assuré par des directions techniques, appuyé par des techniciens du CNTDI a été mis en place. Le suivi sur terrain a été fait par les secrétariats permanents par échelon. Les aspects techniques ont été veillés par les équipes techniques permanentes particulièrement les Chefs de Centre Informatique de District (CCID) et les Chefs d'Antenne (CA) au niveau des CED.

Pour l'établissement et la mise à jour de la liste, et compte tenu des contraintes liées à la pandémie de la COVID -19, un système de reporting à distance a été mis en place et des outils de suivi ont été donnés aux démembrements pour assurer la fiabilité et les remontées régulières des informations. Il faut également souligner la collaboration étroite avec les juridictions électorales pour assurer la transmission des jugements et des informations concernant les grands électeurs, vu le délai réglementaire assez restreint pour l'établissement de la liste. Les secrétariats permanents provinciaux ont été les points focaux et ont assuré le suivi et la transmission permanents de ces informations aux responsables concernés à tous les niveaux. Ceux au niveau régional ont été également mobilisés pour veiller à la coordination de tous les travaux des Districts de son ressort.

L'établissement de la liste des grands électeurs était constitué par les opérations suivantes : la fiabilisation du fichier électoral des grands électeurs, l'arrêtage provisoire et définitif de la liste, l'impression et le déploiement des listes.

#### 2.1.1. Fiabilisation de la liste des grands électeurs

La fiabilisation de la liste des grands électeurs est caractérisée par la systématisation de l'identification et de l'authentification des grands électeurs basée exclusivement à partir des jugements des six Tribunaux Administratifs et des arrêts du Conseil d'Etat. Ainsi, le processus adopté répond parfaitement aux besoins d'exhaustivité, d'unicité et d'exactitude de la liste des grands électeurs.

La fiabilité de la liste des grands électeurs se mesure en général par rapport à son exhaustivité et son exactitude. L'exactitude suppose la radiation de ceux qui auront perdu la qualité d'électeur et/ou l'intégration des nouveaux électeurs en vertu d'une décision de justice. Il s'agit d'opérations similaires à

la révision de la liste électorale (addition et retranchement). Or, en l'état actuel de la législation, la CENI n'est pas destinataire officiel des décisions de justice portant constatation de vacance de siège dans l'un des organes des communes. En effet, l'article 128 de la loi n°2014-020 relative aux CTD dispose que « *Quel que soit le motif de vacance de poste, le représentant de l'Etat saisit immédiatement le Tribunal administratif territorialement compétent, lequel procède à la constatation de la vacance de poste. La juridiction notifie sa décision constatant la vacance de poste au Ministre chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation.* » En outre les arrêts du Conseil d'Etat emportant annulation de l'élection d'un élu quelconque des organes des communes non plus ne sont pas notifiés officiellement à la CENI, faute de dispositions légales spécifiques. Il a fallu donc mettre en place un système de collaboration étroite entre la CENI, les Tribunaux Administratifs, et le Conseil d'Etat pour pouvoir assurer à temps l'exactitude des informations dans la liste des grands électeurs.

### 2.1.2. Arrêtage provisoire et l'arrêtage définitif de la liste des grands électeurs

A l'issue de l'élaboration de la liste des grands électeurs à partir des jugements et des arrêts, l'arrêtage provisoire de la liste a été effectué le 20 octobre 2020. Ainsi, le 11 novembre 2020, ladite liste a été arrêtée définitivement après maintes et minutieuses vérifications des contenus et des renseignements sur les grands électeurs dans la liste. Le nombre enregistré lors de l'arrêtage définitif est de 12.465 grands électeurs. Il y a lieu de noter que, outre les Commissaires Electoraux, Membres du Bureau Permanent et le staff du Secrétariat Exécutif National de la CENI, les représentants des listes de candidats composant la formation non permanente de la CENI ont assisté à la séance publique d'arrêtage définitif de la liste.

Il faut souligner, qu'en application des dispositions du décret n° 2020-1110 du 9 septembre 2020 portant convocation des électeurs<sup>2</sup>, en son article premier, paragraphe 2 et du décret n°2020-1112 à la même date en son article 3, les décisions prises par les juridictions compétentes ou des modifications ou changement (suite à des décès ou démission) au-delà de la date d'arrêtage définitif le 11 Novembre 2020, n'ont pas été pris en compte par la CENI.



Photo 2: Arrêtage définitif de la liste des grands électeurs en présence des représentants des candidats

<sup>2</sup> Voir Annexe 1.

### 2.1.3. Impression de la liste des grands électeurs

Tableau 1 Destination des exemplaires de la liste des grands électeurs des 114 bureaux de vote :

Type	Spécificités	Destination	Observations
Liste électorale en format A4	Liste électorale sans colonne d'émargement	Un exemplaire est destiné au CED pour servir de liste de réserve des grands électeurs.	Liste de réserve au niveau CED
		Un exemplaire est nécessaire aux membres des 114 bureaux électoraux pour servir de liste de contrôle des grands électeurs le jour du scrutin.	Elections sénatoriales
	Un exemplaire avec colonne d'émargement	L'exemplaire avec deux colonnes d'émargement est nécessaire pour le scrutin du 11 décembre 2020. Il sert de document de base du scrutin afin que les grands électeurs et les membres du bureau électoral puissent apposer leurs signatures.	Elections sénatoriales

Les travaux d'impression de la liste des grands électeurs, en format A4, ont été réalisés par le personnel de la CENI/DSI et par le biais des imprimantes laser en noir et blanc. Aucune carte des grands électeurs n'a été imprimée pour les élections sénatoriales du 11 décembre 2020.

### 2.1.4. Déploiement de la liste des grands électeurs

Les listes imprimées ont été déployées au niveau des 114 Bureaux de vote avec les imprimés spécifiques et sensibles, les bulletins uniques, les divers matériels de vote et les fournitures électoraux.

### 2.1.5. Recommandations

***L'amélioration de la législation électorale concernant la fiabilisation est ainsi fortement recommandée pour permettre à la CENI d'être notifiée des jugements et arrêts en rapport à la mise à jour de la liste des grands électeurs, et d'en assurer la transcription dans la liste des dispositifs. Il s'agit plus particulièrement de prévoir ces dispositions dans :***

- ***la Loi n°2014-020 relative aux CTD ; et***
- ***la Loi organique n°2004-036 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable à la Cour Suprême et les Cours la composant.***

## 2.2. DETERMINATION DU CALENDRIER ELECTORAL

Le 07 septembre 2020, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a saisi la CENI pour proposer un calendrier de tenue des élections sénatoriales. Faisant suite à cette saisine, la CENI, après avoir étudié les paramètres opérationnels, juridiques et financiers, a proposé au Gouvernement, la date du 11 décembre 2020 pour la tenue desdites élections. Le calendrier se trouve en **Annexe 2** du présent document.

Sur le plan juridique, cette proposition se base sur la lecture combinée des dispositions des articles 51, 52 et 53 de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums. Selon les dispositions de l'art.-53, « *Le scrutin se rapportant à tout mandat arrivant à terme se tient dans le respect de la date de l'échéance de celui-ci, indépendamment de la saison, ...* ».

Enfin, force est de rappeler que la législation impose un délai minimum de quatre-vingt-dix jours pour convoquer le collège électoral<sup>3</sup>. Ainsi, compte tenu de ces paramètres et des délais fixés par la loi pour la réalisation des opérations électorales y afférentes, notamment le délai de traitement des résultats provisoires et des résultats définitifs, la date proposée a été retenue et le décret de convocation des électeurs a été publié le 09 septembre 2020<sup>4</sup>.

## **2.3. MISE EN PLACE DES OVEC ET L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES**

### **2.3.1. Sièges et composition des Organes de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures (OVEC)**

Aux termes des articles 94 et 95 de la loi organique n°2015-007 du 03 mars 2015, la vérification et l'enregistrement des candidatures pour les élections sénatoriales relève de l'attribution de la CENI.

Ainsi, la composition et le siège des Organes de Vérification et d'Enregistrement de Candidature pour les élections sénatoriales ont été fixés par la décision n°179/CENI/2020 du 25 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 94 de la loi organique n°2015-007 du 03 mars 2015. Il a été mis en place six (6) OVEC siégeant au bureau de chaque Commission Electorale Provinciale (CEP) ont été composés comme suit :

- Président : le Président de la CEP ;
- Membres :
  - Le Vice-président et le rapporteur de la CEP ;
  - Le Secrétaire Permanent Provincial (SPP) ;
  - Un magistrat en fonction au chef-lieu de la Province ;
  - Un agent de la Direction Générale des Impôts en fonction au chef-lieu de la Province.

Les travaux de secrétariat de chaque organe ont été confiés à un secrétariat composé du Secrétaire Permanent Régional et du Chef du Centre Informatique du District du Chef-Lieu de Province.

Les membres des OVEC ont été désignés par décision n°180/CENI/2020 du 25 septembre 2020 modifiée par n°198/CENI/2020 du 08 octobre 2020. Tous les membres des six organes ont été opérationnels durant la période légale de vérification et d'enregistrement des dossiers de candidature.

### **2.3.2. Vérification et l'enregistrement des dossiers de candidatures**

Les dispositions de l'article 11 du décret n°2020-1112 du 09 septembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections sénatoriales ont défini la période impartie à la réception des dossiers de candidature du 27 septembre 2020 au 12 octobre 2020, soit une période de quinze (15) jours. Quatorze dossiers de candidatures ont été déposés auprès des six OVEC dans tout Madagascar et ils ont tous fait l'objet d'enregistrement<sup>5</sup>. Toutefois, on déplore la participation minime des partis politiques aux élections sénatoriales. Parmi les quatorze listes de candidats, huit (8) sont présentés par des partis politiques et six (6) sont des listes indépendantes. Seuls le parti Malagasy Miara-Miainga (MMM) et le groupement des Partis Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina (IRMAR) ont présenté des listes de candidats parmi les centaines de partis et groupements de partis politiques enregistrés auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

La constitution des dossiers de candidatures proprement dits n'a rencontré aucune difficulté. Cela a été conforté par l'inexistence de refus d'enregistrement de candidature au niveau des six (6) OVEC ainsi que l'inexistence de précontentieux de candidature au niveau du siège de la CENI.

---

<sup>3</sup> Art. 51 de la loi organique 2018-008.

<sup>4</sup> Voir en annexe, décret n°2020-1110 du 09 septembre 2020 portant convocation du collège électoral pour les élections sénatoriales.

<sup>5</sup> Voir Annexe 3.

Forte de ses expériences des élections législatives et communales de 2019, la CENI a géré la vérification et l'enregistrement de candidature dans les meilleures conditions, tant sur le plan technique que sur le plan structurel.

### 2.3.3. RECOMMANDATIONS

○ *D'une manière générale, sur le plan technique, les bonnes pratiques durant les opérations d'enregistrement de candidature sont à capitaliser, tant pour la CENI que pour les candidats et les services administratifs concernés par la délivrance de certaines pièces du dossier de candidature. La formation ayant un impact positif sur la qualité des travaux de l'OVEC, sa reconduction systématique est recommandée.*

○ *Sur le plan politique, par contre, le nombre très réduit de la participation des partis politiques aux élections sénatoriales mérite l'attention de tout un chacun par rapport aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 2011- 012 relative aux partis politiques, leur exigeant la participation aux élections. En effet, leur abstention ne permet pas de mesurer de manière sincère le caractère démocratique d'une élection.*

### 2.4. MISE AU POINT DES APPLICATIONS RELATIVES A L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES ET AU TRAITEMENT DES RESULTATS

Pour l'enregistrement de candidatures, le logiciel conçu par la CENI a été reparamétré aux besoins des élections sénatoriales et déployé auprès des OVEC de chaque Province. En vue du traitement des tendances, des canevas « Comma-Separated Values » (CSV) ont été communiqués aux bureaux de vote des 114 Districts pour enregistrer les résultats.

Ledit logiciel a aussi été utilisé pour la consolidation et l'injection des fichiers CSV dans la base de données centrale et pour l'exploitation des diverses actions dont :

- Les impressions des résultats issus des 114 bureaux de vote ;
- La pré-validation des résultats des 114 bureaux de vote ;
- La validation des résultats des 114 bureaux de vote ;
- L'affichage des tendances en fonction de l'arrivée des résultats ;
- La mise en ligne de la liste des grands électeurs au niveau du site web de la CENI ;
- La mise en ligne des résultats de l'élection du 11 décembre 2020 sur le site web de la CENI.

### 2.5. FIXATION DE LA LISTE ET DE L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE

En application des dispositions de l'article 125 de la loi organique n°2018-008, la CENI a fixé la liste des bureaux de vote et leur emplacement en fonction des spécificités des élections sénatoriales. S'agissant en effet de suffrage universel indirect, le choix de l'emplacement des bureaux de vote, compte tenu du nombre d'électeurs inscrits par District, a été crucial.

Considérant qu'il était important de sauvegarder le principe du « vote secret », les dispositifs à mettre en place par rapport à l'emplacement des bureaux de vote devaient y contribuer. Eriger un bureau de vote par Commune, dans un District composé de cinq (05) Communes, comportant trente-deux (32) électeurs inscrits ne garantirait en aucune façon le secret du vote et ne respecterait pas le principe de sincérité du vote.

Par ailleurs, le District comportant le plus d'électeurs est le District de Manakara enregistrant 346 inscrits. Cette situation, au demeurant, est en conformité avec les dispositions de l'alinéa 3 de l'article 125 précité, fixant à 700 le nombre maximum d'électeurs inscrits dans un bureau de vote.

Sur le plan pratique, la commodité du déplacement des électeurs, à partir de leur localité de résidence vers les centres de vote de leur circonscription, devait être prise en compte dans la fixation de l'emplacement des bureaux de vote. Ce paramètre est en rapport avec l'effectivité de la participation des grands électeurs au scrutin.

De tout ce qui précède, la CENI a décidé de mettre en place un bureau de vote par District. A cet effet, les électeurs inscrits dans toutes les Communes composant le District sont regroupés dans un seul bureau de vote.

Exceptionnellement, pour les six (06) Districts composant la Commune Urbaine d'Antananarivo, un (01) seul bureau de vote a été créé. La raison en était que les grands électeurs concernés sont inscrits pour le compte de ladite Commune urbaine, mais non pour chacun des Districts.

En outre, il convient de rappeler que la liste électorale de chaque bureau de vote est établie suivant un classement alphabétique du nom des électeurs. Ainsi, cent quatorze (114) bureaux de vote dont le siège est au niveau du chef-lieu de chaque District, ont été érigés sur toute l'étendue du territoire national<sup>6</sup>.

La délibération y afférente a été publiée le 12 octobre 2020<sup>7</sup> et publiée au Journal officiel, édition spéciale n°3977, du 14 octobre 2020, page 4834.

Pour le centre de vote, la CENI ne pouvait pas utiliser les habituels bâtiments scolaires pour abriter les bureaux de vote compte tenu du fait que le jour du scrutin n'a pas été déclaré chômé. Le choix devait ainsi être porté sur des bâtiments qui ne compromettaient ni le fonctionnement normal de tous les bureaux de vote, ni celui des services publics utilisateurs.

## **2.6. MISE EN PLACE DES MEMBRES DU PERSONNEL ELECTORAL**

### **2.6.1. Mise en place du bureau électoral**

Selon les prescriptions de l'article 126 de la loi organique 2018-008, « Il est constitué auprès de chaque bureau de vote, un bureau électoral. Les opérations de vote, dans le bureau de vote, s'effectuent sous la direction et le contrôle du bureau électoral. ». L'alinéa 2 de cet article précise par la suite les conditions d'éligibilité pour être membre du bureau électoral : « les membres du bureau électoral sont des électeurs sachant lire et écrire, inscrits sur la liste électorale du Fokontany ». Et concernant les élections au suffrage universel indirect, l'article 128 dispose que les grands électeurs ne peuvent assurer les fonctions de membres de bureau électoral.

Au vu de ces dispositions légales, la CENI a indiqué aux CED de procéder à la nomination des membres du bureau électoral, au plus tard le 11 novembre 2020, à travers l'instruction n°1253/20/CENI du 04 novembre 2020. La CENI devait apporter des précisions sur les électeurs à désigner par rapport aux défis techniques auxquels elle doit faire face.

Aucune séance de formation sur terrain n'a été, en effet, prévue au profit des membres du bureau électoral. L'encadrement devait se faire à distance. Aussi, la CENI a-t-elle fait recours à l'expertise des membres de la CED, du CA et du Chef CID pour exercer les fonctions de membre du bureau électoral aux élections sénatoriales. Ont été désignés ainsi, membres du bureau électoral : le Vice-président de la CED, le Rapporteur de la CED, le Chef CID, le CA, le Président de la Commission Electorale Nationale (CEC) au niveau du chef-lieu de District.

---

<sup>6</sup> Voir Annexe 4

<sup>7</sup> Délibération n°12/CENI/D/2020 du 12 octobre 2020, fixant la liste et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections sénatoriales de 2020



Des dispositions particulières ont été appliquées pour les Districts situés au chef-lieu de Province et pour le bureau de vote de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Pour les Districts du chef-lieu de Province, il s'agit de désigner cinq (05) membres issus des structures d'appui. Pour ce qui est de la Commune urbaine, le bureau électoral était composé de cinq (05) membres issus des six (06) CED d'Antananarivo Renivohitra.

Quelques cas isolés ont été enregistrés à ce propos quant à la disponibilité de certains membres de la CED. En effet, quelques agents et/ou fonctionnaires relevant du Ministère en charge de la Communication ont fait l'objet d'affectation en dehors du District. Au final, les agents en question ont pu exercer les fonctions de membre du bureau électoral des Districts concernés, jusqu'à la fin du processus.

Le cas particulier du District d'Ampanihy mérite aussi d'être souligné. La veille du scrutin, on a constaté que trois (03) membres, devant composer le bureau électoral n'étaient pas disponibles pour des cas de force majeure. La CED a désigné, ainsi, deux (02) électeurs ayant exercé les fonctions de membres du bureau électoral lors des précédentes élections et un (01) membre de la CEC de la Commune la plus proche, pour pourvoir au poste vacant.

En définitive, toutes les CED ont pu mettre en place à temps le bureau électoral et celui-ci était fonctionnel, le jour du scrutin, pour chaque District.

### 2.6.2. Mise en place de la Section de Recensement Matériel des Votes (SRMV)

Pour le recensement matériel des votes, en application des dispositions des articles 55 et suivants du décret n°2020-1112 du 09 septembre 2020, six (6) Sections chargée du Recensement Matériel des Votes ont été mises en place. La décision n°218/CENI/2020 du 19 octobre 2020 en fixe la composition et le siège. Chaque SRMV au niveau de chaque chef-lieu de Province est composée de :

- ❖ un président : un magistrat en fonction au niveau du chef-lieu de Province ;
- ❖ un coordonnateur : le PCEP ;
- ❖ quatre membres titulaires :
  - le Vice-président, le Rapporteur et le SPP,
  - le PCED du chef-lieu de la Province ;
- ❖ un membre suppléant : le VPCED du chef-lieu de la Province.

La SRMV est appuyée par un secrétariat technique composé par le SPR et le Chef CID en fonction au chef-lieu de Province. Tous les membres des SRMV ont reçu une formation adéquate avant leur entrée en fonction. Il n'a été signalé aucune absence durant la période de recensement matériel des votes.

## 2.7. PRODUCTION DES BULLETINS UNIQUES ET DES AUTRES IMPRIMÉS SENSIBLES

Compte tenu du contexte et des spécificités des élections sénatoriales, les imprimés sensibles, en l'occurrence, les bulletins uniques, les procès-verbaux autocopiants, les enveloppes inviolables ont été produits à Madagasikara. Les enseignements tirés de l'organisation des élections communales ont conduit la CENI à déployer beaucoup plus d'efforts pour maintenir la qualité de la production des imprimés sensibles et éviter toute sorte d'erreurs ou d'anomalies dans la confection et le conditionnement des bulletins uniques.

En amont, les dispositifs mis en place concernaient la validation des maquettes des bulletins uniques par circonscription. Celles-ci ont été validées par les représentants des listes de candidats à l'issue de la séance de tirage au sort, organisée pour la détermination du numéro d'ordre des listes de candidats par circonscription, dans le bulletin unique<sup>8</sup>.

De plus, les termes de référence sur la production ainsi que le conditionnement desdits imprimés sensibles et le tableur de production des bulletins uniques par Province ont été communiqués,

---

<sup>8</sup> Séance du 30 octobre 2020, tenue à la CENI.

bien avant l'échéance prévue, à l'Imprimerie Nationale. Cette mesure a permis à l'imprimeur de réaliser préalablement des analyses techniques ayant permis de proposer à temps à la CENI les modèles de chaque imprimé et les dispositifs de sécurité nécessaires.

En aval, la production des deux premiers types d'imprimé a été assurée sans faille par l'Imprimerie Nationale. Les bulletins uniques comportaient des mesures de sécurité confidentielles garantissant leur authenticité. Concernant les enveloppes inviolables, leur production a été confiée à un prestataire privé et ce dernier a honoré convenablement ses engagements quant à la qualité du produit et au respect du calendrier de livraison. L'**Annexe 5** nous renseigne sur la chronologie de la livraison des imprimés sensibles.

Concernant enfin les imprimés ordinaires, ceux produits par l'Imprimerie Nationale ont été livrés progressivement, du 09 novembre 2020 au 18 novembre 2020. Les autres imprimés ordinaires ont été produits en interne. Le calendrier opérationnel défini a été respecté dans la réalisation des travaux y afférents, comme le montre le tableau de l'**Annexe 6**.

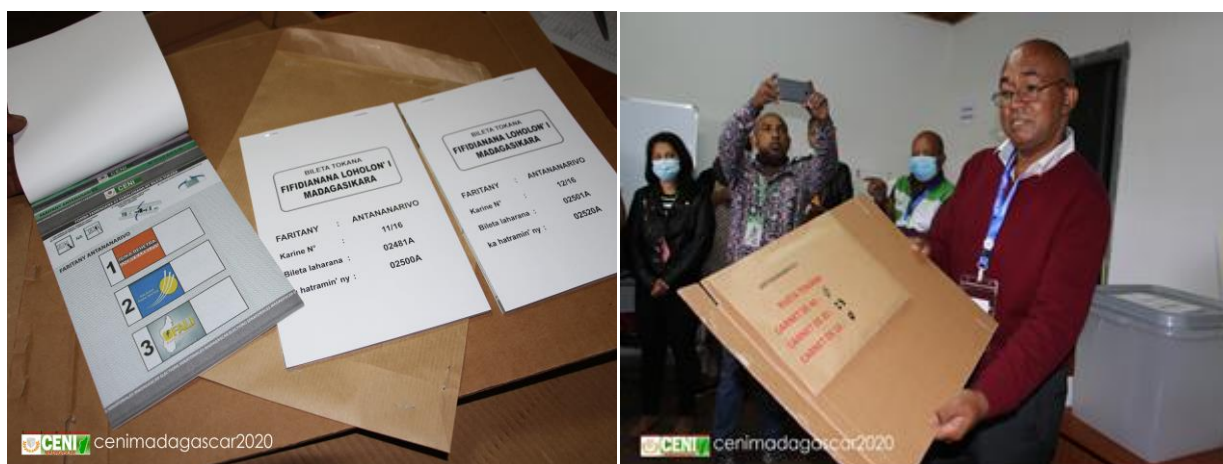


Photo 3: Bulletins uniques et imprimés sensibles produits à Madagascar

## 2.8. LOGISTIQUE ELECTORALE : DEPLOIEMENT DES MATERIELS ET IMPRIMES ELECTORAUX

La préparation et l'organisation opérationnelle des élections sénatoriales ont été réalisées intégralement au niveau du siège de la CENI. Comme indiqué ci-dessus, les opérations de conditionnement, de colisage et de répartition des matériels et imprimés électoraux par axe de transport se sont déroulées entre le 8 et le 20 novembre 2020.

Particulièrement pour le déploiement, la date effective de départ des matériels et imprimés destinés aux opérations électorales a été avancée de dix (10) jours par rapport au calendrier initial. La raison en était que la CENI devait en même temps déployer les matériels et fournitures nécessaires à la révision annuelle de la liste électorale, comptant pour la session 2020-2021. Il fallait ainsi une synchronisation certaine des activités. Lesdits matériels devaient en effet être disponibles sur terrain, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Les opérations de déploiement des matériels et imprimés électoraux ont effectivement débuté le 23 novembre 2020 pour être acheminés au niveau des 114 bureaux de vote. Ces opérations ont duré 07 jours sauf pour le cas du District de Maroantsetra, où la réception n'a eu lieu que le 06 décembre 2020. Ils ont été répartis en 12 lotissements de transport ensuite en 32 axes de transport pour faciliter la livraison.

Par contre, par mesure de sécurité, le déploiement des imprimés sensibles et bulletins uniques destinés à Antananarivo ville, Antananarivo Atsimondrano et Antananarivo Avaradrano n'a été opéré que le 10 décembre 2020.

En outre, il y a lieu de mentionner que, corollairement à ces dispositifs, les matériels et imprimés électoraux étaient disponibles bien avant le calendrier prévu initialement, d'où l'adoption de mesures de conservation et de sécurisation renforcées. A cet effet, les CED et CEP ont été notifiées pour prendre attache auprès des représentants de l'Etat, dans leur ressort territorial respectif, pour solliciter la mise en œuvre de mesures de sécurisation concertées<sup>9</sup>.

Les responsables sollicités ont accédé à cette démarche et les matériels et imprimés électoraux ont été sécurisés dans ce sens. En définitive, aucun incident majeur n'a affecté les opérations de déploiement des matériels et imprimés électoraux et le calendrier opérationnel correspondant a été respecté.

## 2.9. RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL ELECTORAL

En vue d'assurer l'opérationnalité des acteurs intervenant directement au processus, et compte tenu des contraintes liées au budget et aux mesures sanitaires dues à la pandémie de COVID-19, la CENI s'est toujours organisée pour assurer le renforcement des capacités du personnel électoral. Bien qu'il ait toujours été parmi les activités indispensables à l'organisation des élections, cette fois-ci, compte tenu du contexte, il a été réduit au strict minimum.

### 2.9.1. Formation des membres des OVEC et des SRMV

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la CENI a regroupé en un seul et même atelier, la formation des membres des OVEC et des SRMV. Cette activité s'est réalisée en deux phases :

- ✓ **La première phase** a été consacrée à une réunion d'appropriation et de validation des modules de formation dont les principaux buts sont de :
  - (i) clarifier les rôles et attributions des membres des OVEC et SRMV ;
  - (ii) s'approprier des dispositions des textes législatifs et réglementaires relatifs à la vérification et à l'enregistrement des candidatures ainsi qu'au recensement matériel des votes ;
  - (iii) recycler les connaissances des formateurs par rapport aux nouvelles dispositions légales et réglementaires relatives aux élections sénatoriales ;
  - (iv) faciliter l'intervention des formateurs ;
  - (v) transférer les connaissances théoriques et pratiques aux formateurs ;
  - (vi) uniformiser les thèmes et l'approche méthodologique de la formation ;
  - (vii) améliorer le traitement informatique des résultats et des données électorales.

Cette séance qui s'est tenue le 18 septembre 2020 a été organisée pour les membres du bureau permanent de la CENI et les membres du staff du Secrétariat Exécutif, formateurs. Spécialement, les membres des OVEC et SRMV de la Province d'Antananarivo y ont assisté pour des raisons de proximité.

- ✓ **La deuxième phase** a été focalisée sur :
  - la maîtrise des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'enregistrement des candidatures et au recensement matériel des votes ;
  - la maîtrise de la pratique en matière de vérification et d'enregistrement des candidatures au niveau des OVEC, ainsi qu'en matière de recensement matériel des votes au niveau des SRMV ;
  - l'uniformisation des démarches à suivre au niveau des OVEC et des SRMV ;
  - l'amélioration du traitement informatique des résultats et des données électorales (RALE) ;
  - l'application stricte de la déontologie de travail.

<sup>9</sup> Torolalana laharana faha 2046/20/CENI tamin'ny 23 novambra 2020.

La formation s'est tenue au niveau des 06 chefs-lieux de Province entre le 24 et le 27 Septembre 2020. Y ont participé :

- ❖ Membres de la CEP (PCEP, VPCEP, RAPPCEP) + vingt-quatre (24) SPP : 24 ;
- ❖ Magistrats : 12 ;
- ❖ Administration Fiscale : 06 ;
- ❖ PCED : 06
- ❖ Suppléants SRMV : 06
- ❖ Secrétariats Techniques : 12.

Le tableau de répartition des missionnaires formateurs est présenté en **Annexe 7**.

A noter que des guides pratiques ont été produits et mis à leur disposition. Il s'agissait notamment du guide à l'usage de l'OVEC et du guide à l'usage de la SRMV. Pour des raisons d'ordre pratique, les guides conçus pour l'OVEC et la SRMV ont été produits par la CENI.



*Photo 4: Formation des membres des OVEC et des SRMV à Fianarantsoa*

## 2.9.2. Encadrement des membres du bureau électoral

Afin d'assurer au mieux le déroulement des élections, à part les guides pratiques qui ont été produits à l'Imprimerie Nationale et mis à disposition des membres des bureaux électoraux, une version numérique dudit guide a été également distribuée dans l'objectif d'une meilleure appropriation au préalable. Mis à part ces documents et dispositifs, un recueil des textes législatifs et réglementaires régissant les élections sénatoriales a été mis à la disposition de tous les acteurs.

Concernant plus particulièrement les membres du bureau électoral, il leur a été indiqué d'organiser des exercices de simulation sur le fonctionnement du bureau de vote et les attributions de chacun des membres le composant<sup>10</sup>. Lesdits exercices se sont déroulés du 07 au 10 décembre 2020, où le calendrier a été fixé selon la disponibilité de chaque CED entre cette période. Il s'agissait essentiellement de traiter les points ci-après :

- l'application des mesures barrières contre la COVID-19, à l'entrée du bureau de vote, pendant le déroulement du scrutin et pendant les opérations de dépouillement,
- le circuit de vote,
- les rôles et attributions du bureau électoral, à partir de l'ouverture du vote jusqu'à sa fermeture,
- le dépouillement,
- le remplissage de la feuille de dépouillement et de pointage,
- le remplissage du procès-verbal autocopiant, et
- la transmission du procès-verbal photographié.

<sup>10</sup> Note d'organisation n°2211/20/CENI/SE du 04 décembre 2020

Pour ce qui est enfin des agents chargés de l'exploitation des résultats au niveau du siège, une séance de renforcement des capacités a été organisée le 10 décembre 2020 à la CENI. Il est à rappeler que les agents en question sont issus du personnel de la CENI.

Il s'agissait de traiter les modules spécifiques aux élections sénatoriales, tant sur le plan informatique que sur le plan administratif. Il en était de même du renforcement des capacités pour la réception des plis dont la séance de travail sur a eu lieu le même jour au siège de la CENI.

En outre, un nouveau dispositif plus simple a été mis en place et ce en utilisant les smartphones, dotations du SACEM. Il est à rappeler que lors des élections antérieures, lesdits appareils ont été mis à la disposition de la société civile et des observateurs pour que ces derniers transmettent à la CENI les photos des PV par BV à l'issue du scrutin. Ce même système de transmission, moins coûteux mais qui permet en même temps de capitaliser les bonnes pratiques d'avant, a été appliqué pour les élections sénatoriales. Les directives d'acheminement des résultats via les smartphones ont été données aux 114 Chefs CID, en début du mois de décembre. Elles ont été suivies par des essais très concluants pour s'assurer de leur efficacité et de leur fonctionnalité.



Photo 5: Simulation des membres du bureau électoral des Districts d'Antananarivo 1 à 6 à Nanisana

## 2.10. GESTION DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

### 2.10.1. Education électorale et sensibilisation

Bien que les élections sénatoriales soient des élections dont le collège électoral est composé par des grands électeurs, la CENI n'a pas ménagé d'efforts dans le cadre de la campagne de sensibilisation et pour la participation massive au vote de ces grands électeurs ainsi que pour la promotion du vote responsable. De même, conformément aux instructions gouvernementales dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le volet respect des mesures barrières a été pris en considération dans la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation.

#### ➤ **Réalisations**

La liste ci-après rend compte des activités d'éducation et de sensibilisation réalisées dans le cadre de l'organisation des dernières sénatoriales :

- ✓ L'organisation de cadres de concertation tant au niveau national qu'au niveau des Districts entre le 09 et le 13 novembre 2020, avant le lancement de la campagne électorale ;
- ✓ La conception en interne de trois (03) spots de sensibilisation diffusés par la TVM et la RNM et portant sur :

- les généralités sur les élections sénatoriales,
- l'incitation au vote ciblant les grands électeurs, et
- les règles régissant la campagne électorale ;
- ✓ La conception en interne d'un spot simulant le circuit de vote conçu spécialement pour les membres des bureaux électoraux ;
- ✓ La diffusion des spots de sensibilisation précités à travers les centaines de radios membres de l'Association Coalition des Radios ;
- ✓ La mise en place de dispositifs pour le respect des mesures barrières au niveau des bureaux de vote.



Photo 6: Premier cadre de concertation multi-acteur sur les sénatoriales du 04 novembre 2020 au siège de la CENI

### ➤ **Analyse des réalisations**

- ✓ Grâce aux cadres de concertation, la CENI a pu promouvoir la transparence de la gestion des opérations électorales et en a profité pour collecter les recommandations des parties prenantes ;
- ✓ La diffusion des spots de sensibilisation a permis de contribuer au renforcement de la conscience citoyenne des grands électeurs sur l'importance du vote responsable et des rôles et attributions des élus locaux ;
- ✓ L'initiative de la mise en place des dispositifs relatifs au respect des mesures barrières démontre l'engagement de la CENI à contribuer dans la lutte contre la propagation de la COVID-19. En outre, cette initiative a permis de sensibiliser les grands électeurs, les notables et les acteurs locaux.

### ➤ **Difficultés rencontrées**

Les restrictions dictées par les mesures barrières et la limitation du budget limité n'ont pas permis de démultiplier les séances de sensibilisation et de produire les supports nécessaires tout au long du processus (de la campagne au jour du scrutin).

### ➤ **Solutions adoptées**

Pour contourner les difficultés, les dispositions suivantes ont été adoptées :

- ✓ Conception d'un spot sur le circuit de vote pour en faire un outil à la fois de sensibilisation et de formation ;
- ✓ Etablissement des notes d'instructions et accompagnement à distance des démembrements par l'intermédiaire des NTICs (e-mail, appel téléphonique, sms, etc.) ;
- ✓ Interventions directes des Commissaires Electoraux Nationaux sur les plateaux des différentes stations radios et télévisions ;

- ✓ Utilisation des moyens du bord.

## 2.10.2. Communication

Comme la mise en place de l’Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM) n’est pas encore effective, en application des dispositions de l’article 240 de la loi 2018-008, la CENI a exercé la plénitude de ses attributions. Ainsi, depuis la publication de la liste officielle des candidats, le 29 octobre 2020, la CENI s’est concertée avec l’ORTM afin de garantir le droit d’accès de tous les candidats aux stations publiques nationales (RNM et TVM).

### ➤ **Réalisations**

Deux types de diffusion ont été accordées aux listes de candidats dans le cadre des élections sénatoriales du 11 décembre 2020 notamment une diffusion au niveau national et une autre diffusion à partir des antennes provinciales de l’ORTM.

- ✓ Pour l’organisation des temps d’antenne gratuits au niveau national, la CENI a procédé le 30 octobre 2020<sup>11</sup> à deux tirages au sort relatifs aux numéros d’ordre de diffusion des PADs sur les ondes de la RNM et de la TVM, en présence des candidats et/ou de leurs mandataires ainsi que des observateurs agréés. Il s’agit d’un :
  - tirage au sort portant sur les numéros des candidats sur le bulletin unique, qui leur ont également servi de numéros d’ordre de passage pour les temps d’antenne gratuits accordés aux candidats pour les sénatoriales ;
  - tirage au sort portant sur les numéros d’ordre de passage des Provinces par jour pendant la période de campagne.
- ✓ En ce qui concerne l’organisation des temps d’antenne gratuits au niveau des Provinces, à part Antananarivo, ce sont les membres des CEP qui ont été chargés de négocier directement avec les Directions de la Communication du Ministère de la Communication et de la Culture au niveau de chaque chef-lieu de Province. Il s’agissait de convenir de l’heure et de la durée de campagne gratuite à accorder à chaque liste de candidats dans leur circonscription respective. Ils ont également été responsables du contrôle des contenus des campagnes électorales avant leur envoi pour diffusion. Le tableau récapitulatif des heures et des durées de diffusion au niveau des Provinces est présenté en **Annexe 9**.



Photo 7: Séance de tirage au sort en date du 30 octobre 2020

### ➤ **Analyses des réalisations**

---

<sup>11</sup> Cf. **Annexe 8**.

- ✓ En ce qui concerne la diffusion des campagnes des candidats au niveau national, vu l'éloignement de certains candidats, l'ORTM, la CENI et les démembrements ont fait preuve de souplesse concernant le délai de réception des PAD. En effet, parmi les 14 listes de candidats aux sénatoriales, seules trois n'ont pas pu faire parvenir leur PAD à la CENI. Il s'agit de :
  - Indépendant Bematana Martin (Antsiranana),
  - Indépendant Vahoaka Mandroso Miray (Toliara), et
  - IRMAR (Antananarivo).

Pour les 11 autres listes de candidats, la plupart des contenus des PAD ont été conformes aux dispositions des textes en vigueur. Le tableau récapitulant les arrivées des PAD et les diffusions des campagnes au niveau national est présenté en **Annexe 10**.

- ✓ Pour la diffusion des campagnes des candidats au niveau provincial, six (6) des quatorze (14) listes de candidats n'ont pas pu faire parvenir leur PAD dont :
  - deux (02) à Toamasina: MMM , IRMAR ;
  - deux (02) à Fianarantsoa : Fanorolahy IAD, IRMAR;
  - un (01) à Antsiranana: Indépendant Bematana Martin ;
  - un (01) à Antananarivo IRMAR.

Le tableau récapitulant les arrivées des PAD et leurs diffusions au niveau des Provinces est présenté en **Annexe 11**.

### ➤ **Difficultés rencontrées :**

Les difficultés rencontrées dans la gestion de la campagne électorale sont :

- ✓ la gestion de l'utilisation combinée des 3 couleurs du drapeau national dans les PAD<sup>12</sup> n'est pas toujours comprise par les candidats ;
- ✓ la problématique de l'usage des prérogatives de puissance publique<sup>13</sup>. Exemple : le nom de personnalité publique cité dans les PAD ;
- ✓ le silence des textes électoraux sur la régulation des activités des candidats et partis politiques pendant la période dite de précampagne ;
- ✓ les dispositions non explicites sur l'obligation et les droits des organes de presses privés relatifs à la régulation de la communication médiatisée ;
- ✓ la mauvaise qualité des vidéos envoyées par les candidats et qui ne sont pas conformes aux normes requises par la TVM (images prises à partir d'un téléphone portable) ;
- ✓ la gestion du problème engendré par les candidats qui n'ont pas fait parvenir leur campagne pour la diffusion au niveau national et au niveau provincial ;

### ➤ **Solutions adoptées**

Pour faire face à ces problèmes, la CENI a dû recourir à :

- ✓ des notifications par email, aux candidats, des dispositions de l'article 57 de la loi 2018-008 en date du 11 mai 2018 fixant les dix principes régissant la campagne électorale ;
- ✓ des notifications par e-mail, aux candidats, des dispositions de l'article 106 de la loi 2018-008 en date du 11 mai 2018 concernant l'interdiction d'utilisation des couleurs du drapeau national ;
- ✓ des demandes adressées aux candidats pour la rectification des images conformément aux normes exigées par l'ORTM ;
- ✓ des demandes par email ou par lettre officielle, adressées aux candidats pour des améliorations à apporter sur les contenus des PAD enfreignant les dispositions légales.

(Exemple : Demande de suppression d'une séquence où l'on cite le nom d'une personnalité publique, et ce, sous peine d'irrecevabilité)

<sup>12</sup> Art.106 de la loi 2018-008 du 11 mai 2018.

<sup>13</sup> Art.220 de la loi 2018-008 du 11 mai 2018.



### 2.10.3. Monitoring des médias

L'activité principale du Service de Monitoring des Médias, lors des élections sénatoriales, est le traitement exhaustif des informations pertinentes liées au processus électoral en général, et à la CENI en tant qu'Organe de Gestion des Elections (OGE) en particulier. En outre, c'était aussi une opportunité pour le service de renforcer ses interactions avec les démembrements.

#### ➤ **Réalisations**

Le Service a pu réaliser les activités citées ci-après :

- ✓ l'exploitation quotidienne des informations pertinentes en rapport avec les élections sénatoriales sur les médias traditionnels (journaux et télés), et le partage de ces informations au Bureau Permanent et staff technique de la CENI ;
- ✓ le monitoring journalier de l'effectivité de la diffusion des spots de sensibilisation de la CENI et des spots de propagandes des candidats sur les chaînes de l'ORTM au niveau national ;
- ✓ la liaison quotidienne avec les SPR et les SPP dans le monitoring de l'effectivité de la diffusion des spots de sensibilisation de la CENI et des spots de propagandes des candidats au niveau provincial ;
- ✓ la veille systématique des plates-formes de discussion politique à forte mobilisation et des influenceurs politiques sur Facebook.

#### ➤ **Difficultés rencontrées**

L'insuffisance de moyens et de dispositifs de monitoring au niveau des CEP et CER ont eu des impacts sur le suivi et la transmission régulière des informations demandée par au niveau du siège.

#### ➤ **Solutions adoptées**

Pour l'amélioration de la collaboration avec les CEP et CER en termes de monitoring des médias, le Service s'est efforcé de rester en contact permanent avec eux. Ce contact permanent a permis de les accompagner en matière de veille et en matière de consolidation des livrables.

## Chapitre 3. OPERATIONS PENDANT LE JOUR DU SCRUTIN

Le présent chapitre rapporte le déroulement de toutes les activités dans les bureaux de vote juste avant la tenue du scrutin et pendant le jour du scrutin. Elles sont constituées par deux (02) grandes rubriques, à savoir :

- (i) les activités relatives à l'administration des bureaux de vote, et
- (ii) les activités relatives à la gestion de l'observation électorale.

### 3.1. ACTIVITES RELATIVES A L'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE VOTE

#### 3.1.1. Supervision des opérations

Pour mieux assurer que les dispositifs mis en œuvre au niveau du siège soient relayés et se traduisent sous forme d'actions concrètes aux différents niveaux d'intervenants sur terrain dans l'organisation des élections sénatoriales, des missions de supervision ont été réalisées par la CENI du 06 au 10 décembre 2020. La composition des équipes de supervision est présentée en **Annexe 12**. L'objectif général consistait à évaluer et à constater de visu l'état d'avancement de l'ensemble des préparatifs au niveau territorial. Il s'agissait ainsi :

- de s'assurer de la disponibilité des matériels et imprimés, de la disponibilité des infrastructures nécessaires (bureau de vote, siège SRMV) et des autres moyens (indemnité des intervenants...);
- de s'assurer de la disponibilité du personnel électoral (membres du bureau électoral, membres SRMV);
- d'effectuer un suivi sur l'appropriation des modalités pratiques d'organisation des scrutins (sécurisation, mesures sanitaires, fonctionnement du bureau de vote, acheminement des résultats ...).

Il résultait de ces missions, que la veille du scrutin, les éléments objectifs, permettant d'affirmer la tenue des élections sénatoriales dans les règles de l'art sont réunis.

#### 3.1.2. Opérationnalité des bureaux de vote

Le jour du scrutin, le défi majeur pour tout organe de gestion des élections est de réussir à faire fonctionner l'ensemble des bureaux de vote, répertoriés sur l'ensemble du territoire. Aussi, le premier point du monitoring des opérations portait-il sur l'ouverture des bureaux de vote, le début des opérations de vote et le déroulement normal de celles-ci et le respect des dispositifs de prévention contre la COVID-19.

Ainsi, la grille de monitoring mis à la disposition des CER et des superviseurs a permis à la CENI de collecter à temps les informations essentielles relatives au déroulement du scrutin. Ci-après les points essentiels des résultats de ce monitoring :

- tous les bureaux de vote ont été ouverts à l'heure légale indiquée (à 06h00) ;
- tous les bureaux de vote ont reçu leur lot de matériels, fournitures et imprimés électoraux ;
- les matériels et imprimés ont été exhaustifs pour chaque bureau de vote ;
- aucune erreur de destination d'imprimés sensibles n'a été enregistrée ;
- aucune anomalie, dans la confection, ni dans le contenu des imprimés sensibles n'a été répertoriée ;
- les membres du bureau électoral de chaque bureau de vote ont répondu présent et ont assuré l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la fin du processus ;
- le bureau électoral a mis à la disposition des délégués et observateurs l'imprimé destiné au remplissage des irrégularités (modèle n°3).



Photo 8: Visite du bureau de vote des Districts Tana 1 à 6 situé à Nanisana

### 3.1.3. Participation au vote

Globalement, les informations collectées concernant le taux de participation se résument comme suit :

- taux moyen de participation, au niveau national, à 10h00 : 67% ;
- taux de participation à 100% à 10h00 : six (06) Districts (Ambatofinandrahana, Ankazoabo, Antsiranana II, Morondava, Nosy-Be et Sainte-Marie) ;
- taux moyen de participation, au niveau national, à la fermeture des bureaux de vote : 91,76%
- taux de participation le plus faible : 47,96% (bureau de vote du District de Tsaratanàna).

Concernant ce dernier point, la raison évoquée, portait sur les difficultés du déplacement des électeurs en provenance de la partie sud du District (Communes Ambakireny, Brieville, Manakana...) compte tenu de la situation géographique de ces Communes. Lesdits électeurs se seraient déplacés mais ils n'ont pas pu atteindre le centre de vote, sis au chef-lieu du District à temps.

### 3.1.4. Incidents survenus le jour du scrutin

Les incidents majeurs enregistrés ont eu trait à la participation au vote d'électeurs qui n'ont pas produit de pièce d'identité. Nombreux sont en effet, ceux qui se sont présentés auprès du bureau de vote de leur localité, sans se munir de la carte nationale d'identité. Les électeurs qui ont pu produire des pièces authentiques pouvant en tenir lieu ont été autorisés à participer au vote. Par contre, ceux qui n'ont pu présenter que des pièces ne permettant pas de les identifier d'une manière claire et incontestée (exemple : fiche de déclaration de perte de la carte d'identité...) ont été obligés de régulariser leur situation avant de voter.

Par ailleurs, l'incident le plus remarquable concernait le bureau de vote du District de Morombe, de la circonscription électorale de Toliara, où trois électeurs ont été surpris avec des bulletins ne provenant pas dudit bureau de vote. Cette situation a été officiellement constatée à tous les niveaux (bureau de vote, SRMV, CENI et HCC).

### 3.1.5. Opérations de dépouillement

L'article-165 de la loi organique 2018-008 sus-citée dispose que « *après la clôture du scrutin, il est procédé immédiatement et sans désenclaver au dépouillement* ». Considérant qu'il était loisible que les opérations de vote dans certains bureaux de vote pouvaient se clôturer avant l'heure légale prévue (17h00), la CENI a appliqué littéralement les dispositions de l'article-165 précité.

De plus, l'alinéa 2 de cet article précise que le dépouillement est public. Au nom du respect de ce caractère public du dépouillement et de la transparence, il fallait se prémunir contre toute sorte de soupçon pouvant compromettre la sincérité du vote. Les opérations de dépouillement ont, dans ce sens, été immédiatement entamées pour les bureaux de vote dont tous les électeurs ont exercé leur droit, quelle que soit l'heure de clôture du scrutin. Consigne ferme a été donnée à tous les bureaux de vote de mentionner dans les PV les heures effectives de clôture du scrutin et de début des opérations de dépouillement. Les six Districts cités supra, ayant connu un taux de participation de 100% à 10h00 étaient les premiers à y procéder.

En outre, il convient de noter que le bureau électoral n'a connu aucune difficulté dans la désignation des scrutateurs et aucun incident n'a été rapporté lors des opérations de dépouillement. Comme il est de règle, la rédaction du procès-verbal des opérations électorales a suivi immédiatement le dépouillement proprement dit.

### **3.1.6. Constitution des plis et acheminement des plis électoraux**

Pour faciliter les travaux de recensement matériel des votes au niveau de la SRMV, une attention particulière a été accordée à la constitution des plis contenant les résultats émanant des bureaux de vote. Ainsi, s'agissant des documents à annexer au procès-verbal des opérations, visés par l'article 179 de la loi organique n°2018-008, une instruction particulière a été donnée au bureau électoral d'y joindre : le(s) carnet(s) de bulletin unique non entamé(s), les souches des bulletins utilisés, le formulaire de remplissage des irrégularités (même si aucun délégué des listes de candidats ou observateur ne s'est manifesté pour l'utiliser). Ces mesures sont consignées dans le guide à l'usage du bureau électoral<sup>14</sup> et ont fait l'objet de notes d'organisation destinées au bureau électoral d'une part et à la SRMV d'autre part<sup>15</sup>.

Ce faisant, les opérations d'acheminement des résultats vers la SRMV, dont le siège est au niveau du chef-lieu de Province ont suivi immédiatement les travaux de dépouillement et de constitution des plis. Conformément au plan opérationnel, l'acheminement des plis a été réalisé suivant deux modalités :

- (i) l'acheminement direct par le bureau électoral vers la SRMV : cette modalité concernait les Districts qui ont un accès direct au chef-lieu de la Province, où siégeait la SRMV ;
- (ii) l'acheminement par les mêmes équipes en charge de la supervision<sup>16</sup>, en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 184 de la loi organique 2018-008, depuis les bureaux de vote et/ou les points de collecte jusqu'à la SRMV.

Concernant les Districts enclavés, la CENI a eu recours au moyen de transport aérien. Les plis issus des bureaux de votes concernés étaient arrivés respectivement à la SRMV de :

- Toamasina le 12 décembre 2020 à 10h36 pour Maroantsetra, Mananara Nord et Sainte-Marie ;
- Mahajanga le 14 décembre 2020 vers 12h22 pour Maintirano, Antsalova, Morafenobe, Ambatomainty, Besalamy, plis acheminés.

Sur l'ensemble du territoire, la dernière réception des plis au niveau de la SRMV territorialement compétente est celle des Districts composant la Région Melaky, cités ci-dessus. Ces dispositifs ont permis à la CENI d'acheminer les résultats des élections sénatoriales dans le respect du délai légal.

---

<sup>14</sup> P. 26 et 27.

<sup>15</sup> Note n°2338/20/CENI/SE du 08 décembre 2020 et Note n°2376/20/CENI/SE du 10 décembre 2020.

<sup>16</sup> Cf. Annexe 12.



Photo 9: Acheminement des résultats des élections sénatoriales du District de Beroroha



Photo 10: Réception des plis des Districts Tana I à 6 auprès de la SRMV en présence des délégués de candidats

### 3.2. ACTIVITES RELATIVES A LA GESTION DE L'OBSERVATION ELECTORALE

Pour les élections sénatoriales, l'observation électorale a été marquée par trois faits majeurs :

- le nombre accru de demande d'agrément pour l'observation électorale émanant des Organisations de la Société Civile Nationale ;
- l'édition d'un guide succinct d'observation des élections par la CENI ;
- l'absence des observateurs internationaux.

Contrairement aux partis politiques, la Société civile a témoigné de beaucoup d'enthousiasme par rapport aux élections sénatoriales. Si pour les élections précédentes, elles étaient une trentaine en moyenne à participer à l'observation des élections, leur nombre a augmenté de 80% pour les élections sénatoriales. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet accroissement de l'intérêt des OSC à l'observation électorale :

- l'accessibilité des bureaux de vote qui sont au niveau du chef-lieu de District qui leur facilite la tâche ;
- l'éligibilité aux élections des membres de la CENI lors du renouvellement du mandat qui surviendra en 2021 ;
- l'assistance technique prodiguée par la CENI par la mise à disposition du guide pour l'observation électorale.

Toutefois, cette croissance en nombre ne traduit pas systématiquement l'amélioration de la qualité de l'observation électorale, mais leur présence effective aussi. En effet, la majorité des OSC qui ont nouvellement obtenu leur agrément en tant qu'observateur des élections ont une vocation totalement étrangère aux affaires politiques.

De ce fait, la décision de la CENI à élaborer un guide succinct pour l'observation des élections sénatoriales répondait parfaitement à l'attente des observateurs. Une séance d'information durant laquelle la participation d'un grand nombre d'Organisation de la Société civile, les anciens observateurs ainsi que les nouveaux, a été organisée le 20 novembre 2020. Le guide a été présenté à l'occasion. Outre la mise à disposition des différentes informations et données propres aux élections sénatoriales, le guide contient les termes de références de l'observation des élections. Un canevas de rapport d'observation a également été mis à la disposition des observateurs dans le but de les aider à élaborer un rapport lisible, exploitable et pertinent dans les délais impartis par la loi pour ce faire.



Photo 11: Séance d'information pour les observateurs électoraux du 20 novembre 2020 au siège de la CENI

Malgré ce grand essor du domaine de l'observation électorale, force est de constater que cela ne permet pas d'évaluer objectivement l'amélioration ou non de la qualité de l'observation électorale vu les enjeux de cette élection avant le renouvellement du mandat des membres de la CENI et l'envergure des opérations électorales des sénatoriales.

Du point de vue statistique, le tableau ci-dessous illustre les faits décrits dans la présente rubrique :

Tableau 2: Récapitulation des activités des observateurs électoraux lors des élections sénatoriales du 11 décembre 2020

<b>Nombre de décisions d'agrément délivrées</b>	<b>Nombre de circonscriptions couvertes</b>	<b>Nombre de bureaux de vote couverts</b>	<b>Nombre de badges d'observateur délivrés</b>	<b>Nombre d'observateurs ayant rendu leur rapport jusqu'à ce jour</b>
55	6	107	644	33

### ➤ **Difficultés rencontrées**

Face à l'augmentation de manière exponentielle de demande d'agrément, la CENI a rencontré quelques difficultés dans la délivrance de badge pour les observateurs. Le nombre de badge à déployer au niveau des démembrements a dû être révisé à la hausse. Les commandes auprès de l'imprimerie nationale étant déjà clôturées, les badges supplémentaires ont été confectionnés par la CENI elle-même. Ceci a causé la divergence de qualité du papier sur lequel ont été imprimés les badges supplémentaires. Toutefois, cette divergence n'a eu aucune incidence sur le déroulement des opérations, notamment des missions d'observation électorale.

### **Recommandation**

***Parfois, certaines OSC participent à l'observation électorale pour des raisons qui ne sont pas principalement dans le but d'exercer un droit de regard sur la gestion des opérations électorales, mais qui sont éventuellement dans un but intéressé. Afin de pallier à ces manifestations d'intérêt occasionnel, il s'avère indéniable de rendre plus stricte les dispositions de l'article 193 de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 sur les conditions de participation à l'observation électorale et de la réserver aux seules OSC dont l'objet social a trait à la gestion des affaires politiques du pays.***

## Chapitre 4. OPERATIONS APRES LE JOUR DU SCRUTIN

Le présent chapitre rapporte toutes les activités qui devraient être faites après le jour du scrutin. Elles sont constituées par trois (03) grandes rubriques, à savoir :

- (i) Le recensement matériel des votes ;
- (ii) Le traitement des résultats, le classement et l'archivage des documents électoraux ; et
- (iii) La publication des résultats provisoires

### 4.1. RECENSEMENT MATERIEL DES VOTES

Suivant les dispositions de l'article-189 de la loi organique 2018-008, le recensement matériel des votes relève d'une section, dénommée Section de Recensement Matériel des votes. Les résultats émanant des bureaux de vote ont été, dans ce sens, centralisés au siège de cette section. La centralisation doit se faire dans un délai de cinq (05) jours après la date du scrutin.

Sur le plan pratique, la CENI a mis en place des dispositifs ayant permis aux responsables l'acheminement des résultats vers la SRMV dans un délai de trois (03) jours après le scrutin. De plus, tous les bureaux de vote ont pu centraliser à temps les résultats au niveau de la SRMV. Par ailleurs aucune carence n'a été constatée quant au déroulement des opérations de vote et à la réception des plis au niveau de la SRMV.

Il y a lieu de noter que les travaux de la SRMV ont également fait l'objet d'une mission de supervision par une équipe du siège. De même, la CENI a mis en place des dispositifs de prévention contre la COVID-19<sup>17</sup> pendant le déroulement des travaux de la SRMV.

Quant aux travaux de recensement matériel proprement dits, les SRMV n'ont pas identifié des anomalies, à l'exception de celle de Toliara, concernant plus particulièrement le District de Miandrivazo. La législation prescrit en effet à la section de procéder à la vérification matérielle des décomptes qui ont été effectués au niveau des bureaux de vote<sup>18</sup>. Ainsi, au cours de ses travaux de vérification des décomptes, concernant ce District, la section a constaté que les résultats consignés dans le procès-verbal des opérations ainsi que dans la feuille de dépouillement comportent des erreurs. Le décompte des bulletins uniques de ce bureau de vote a également fait ressortir qu'il y avait huit bulletins uniques manquants. Cette situation a été consignée dans le procès-verbal de vérification de la section et mentionnée dans la délibération portant arrêlage de publication de résultats provisoires des élections sénatoriales communiquée à la HCC.

Enfin, concernant la clôture de leurs travaux, toutes les SRMV ont pu y procéder dans le délai légal. Par conséquent, l'acheminement des plis vers la CENI n'a accusé aucun retard. Le tableau ci-dessous nous informe sur la réception des plis au niveau du siège :

Tableau 3: Réception des plis électoraux au niveau du siège de la CENI

Province	Date d'arrivée et réception	Heure d'arrivée et de réception	Observation
Antananarivo	13 déc. 20	12h 45 min	-
Fianarantsoa	15 déc. 20	15h 32 min	-
Toliary	15 déc. 20	18h 32 min	-
Antsiranana	16 déc. 20	12h 19 min	-
Toamasina	16 déc. 20	10h 21min	-
Mahajanga	16 déc. 20	19h 30 min	-
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

<sup>17</sup> Note 2037/20/CENI du 23 novembre 2020.

<sup>18</sup> Art. 189, al. 2 de la loi organique 2018-008.

## 4.2. TRAITEMENT DES RESULTATS, CLASSEMENT ET ARCHIVAGE DES DOCUMENTS ELECTORAUX

Lors des élections sénatoriales, le traitement des résultats s'est caractérisé par la célérité de la publication de la tendance. La transmission des résultats vers le siège, à partir des appareils « smartphone » mis à la disposition des chefs CID a facilité cette tâche. Les résultats consignés dans les procès-verbaux scannés, photographiés, ont permis ainsi de connaître, le jour même du scrutin, les tendances sur l'ensemble du territoire vers 21h00. L'exploitation des procès-verbaux originaux et des autres documents électoraux a été réalisée au fur et à mesure de l'arrivée des plis émanant des SRMV.

Pour ce qui est de l'exploitation des résultats proprement dite, elle a été achevée le 21 décembre 2020 et la publication des résultats provisoires a été programmée pour le 23 décembre 2020. Ainsi, sur le plan de la gouvernance, tous les dispositifs contribuant à l'effectivité d'un processus électoral crédible et mis en œuvre dans la transparence ont été mis en place et opérationnels.

Les représentants des listes de candidats ont eu notamment libre accès dans la salle de publication de la tendance des résultats et de traitement des résultats. Ils ont eu, de plus, accès aux documents contenant les résultats provisoires validés, par bureau de vote.

Il y a lieu de mentionner que le cadre de collaboration entre la CENI et la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) a été maintenu lors de l'exploitation des résultats. A cet égard, au fur et à mesure de la réception des plis émanant des SRMV, tous les documents électoraux émanant des SRMV, destinés à la HCC ont été immédiatement remis aux agents relevant de cette institution, ayant assuré la permanence au siège de la CENI. Il s'agissait essentiellement des procès-verbaux destinés à la HCC, du modèle n°3, des procès-verbaux de clôture des travaux de la SRMV et du bordereau récapitulatif des travaux de la SRMV. Tous les autres documents électoraux lui ont été communiqués, en annexe des résultats provisoires.

Enfin, l'attention est attirée sur les dispositions du dernier tiret de l'article 38 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 attribuant à la CENI « la conservation et l'archivage des documents électoraux » tout en omettant de préciser les modalités pour ce faire, entre autres les délais de conservation de chaque catégorie de document et de leur provenance. En effet, le silence de la loi, notamment sur la catégorie des documents électoraux suivant les dispositions de la loi n°2007-019 du 27 juillet 2007 relative aux archives de Madagascar prête à diverses interprétations de la nature de ces documents. Par conséquent la définition claire de la modalité d'archivage ainsi que des catégories des différents documents électoraux contribuerait à aider la CENI à mettre en place un système d'archivage suivant les normes et permettant une meilleure conservation des documents.



Photo 12: Dépouillement des résultats dans le bureau de vote d'Antananarivo le 11 décembre 2020



## **Recommandation**

**Compte tenu des obligations de la CENI relatives à l'archivage sur les délais de conservation des catégories des documents électoraux, il est recommandé la définition claire des modalités d'archivage et le renforcement des capacités en matière d'infrastructures adaptées aux besoins d'archivage.**

### **4.3. PUBLICATION DES RESULTATS PROVISOIRES**

Par délibération n°026/CENI/D/2020 du 23 décembre 2020, la publication des résultats provisoires des élections sénatoriales du 11 décembre 2020 a eu lieu sept (07) jours après réception des derniers plis provenant des SRMV. Il s'agit de ceux de la SRMV de Mahajanga arrivés le 16 décembre 2020 à 19h30<sup>19</sup>.

Durant les travaux d'exploitation des SRMV, les incidents suivants ont été relevés :

- Concernant le bureau de vote n°640401, sis au CLAC, salle 1 District de Miandrivazo, Région du Menabe, Circonscription électorale de Toliara : le nombre de bulletins utilisés transmis à la SRMV de Toliara ne correspondait pas aux résultats du dépouillement transmis par le bureau électoral dans les feuilles de dépouillement et le procès-verbal des opérations. La différence concernait également le nombre de voix obtenues par chaque liste de candidat ;
- Concernant le bureau de vote n°630601, sis au magasin de stockage de Tsinjorano, Salle 1, District de Morombe, Région d'Atsimo Andrefana, Circonscription électorale de Toliara : deux bulletins uniques non encore utilisés recelés par deux électeurs ont été saisis et confisqués par les membres du bureau électoral afin d'éviter le recours à d'éventuel pré-cochage de bulletin de vote.

Ces deux incidents n'ont eu aucune répercussion sur les résultats provisoires publiés par la CENI du fait de la portée du pouvoir de celle-ci en la matière. Toutefois, ils ont été signalés à la Juridiction compétente.

Il a également été constaté que l'usage du formulaire de remplissage des irrégularités tant au niveau des bureaux de vote qu'au niveau de la SRMV a été très recouru. Un fait inédit depuis l'instauration de cette procédure par la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018.



Photo 13: Cérémonie de publication des résultats provisoires des élections sénatoriales le 23 décembre 2020 au siège de la CENI

<sup>19</sup> Cf. Annexe 13.

## Chapitre 5. OPERATIONS TRANSVERSALES

Le présent chapitre rapporte toutes les activités qui viennent en appui des opérations électorales. Elles sont constituées par cinq (05) grandes rubriques, à savoir :

- (i) La campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation ;
- (ii) La communication institutionnelle ;
- (iii) La sécurisation du processus électoral ;
- (iv) La santé et secourisme pour le personnel électoral ; et
- (v) La gestion du budget électoral.

### 5.1. CAMPAGNE D'EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET DE SENSIBILISATION

Dans le but d'améliorer le taux de participation et surtout de promouvoir davantage le principe du vote responsable lors des élections sénatoriales, la CENI a décidé d'entreprendre des activités d'éducation civique électorale et de sensibilisation avec le peu de moyens mis à sa disposition.

#### 5.1.1. Réalisations

Comme réalisation, on peut noter principalement la production et la diffusion de supports d'éducation et de sensibilisation tels que : affiches, dépliants, flyers, banderoles, spots, émissions « Olom-pirenena aho » et autres émissions spécialisées. Sur le contenu, les thèmes suivants ont été privilégiés :

- ✓ la réglementation régissant la campagne électorale ;
- ✓ le circuit de vote ;
- ✓ les spécificités de l'élection ;
- ✓ les modalités d'élection des sénateurs ;
- ✓ les mesures barrières contre la COVID-19.

En termes de canal de diffusion, l'ORTM à travers la RNM et la TVM demeure un partenaire incontournable. Toutefois, l'Association Coalition des Radios a prêté mains fortes à la CENI en acceptant de diffuser les trois (03) spots de sensibilisation sur les ondes de sa trentaine de radios.

Certes, les activités d'éducation civique électorale et de sensibilisation ont eu un impact notoire. Mais des failles méritent d'être soulevées. En effet, la diffusion des spots à travers seulement les médias publics fait toujours l'objet de critiques émanant du terrain car jugée insuffisante. La contribution de certains médias privés, surtout celle de l'Association Coalition des Radios ont été donc bien appréciée dans la mesure où elles ont permis aux grands électeurs de disposer de plusieurs sources d'informations, mises à part la RNM et la TVM.

#### 5.1.2. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées découlent de l'insuffisance des moyens mis à disposition de la CENI, des démembrements et des médias pour la réalisation des activités et les restrictions dictées par les mesures barrières pendant la période de confinement.

#### 5.1.3. Solutions adoptées

Pour surmonter ces difficultés, les solutions suivantes ont été adoptées :

- ✓ sensibilisation conséquente pour les mesures barrières à travers une séquence relative à ce volet dans le spot afférent au circuit de vote ;
- ✓ utilisation des compétences et des moyens disponibles ;
- ✓ valorisation des relations de partenariat avec l'approche « gagnant/gagnant » ;

- ✓ capitalisation des anciens supports d'éducation et de sensibilisation utilisés lors des élections précédentes, actualisés et adaptés par rapport au contexte de la crise sanitaire et ceux des élections sénatoriales et de la RALE ;
- ✓ interventions directes des Commissaires Electoraux Nationaux sur les plateaux des différentes stations radio et télévision.

## **5.2. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**

Fidèle à sa vision « Gouvernance électorale crédible et démocratique », la CENI n'a cessé de s'ouvrir aux parties prenantes aux élections et de travailler toujours dans la transparence totale. Dans ce cadre, des activités de communication interne et externe ont été menées avant, pendant et après les élections sénatoriales du 11 décembre 2020.

### **5.2.1. Réalisations**

Pour la communication institutionnelle, la CENI a misé sur la visibilité et la transparence afin d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée dès le début de son mandat. Bien que les élections sénatoriales aient été vues et considérées comme étant un scrutin « minime » par certains et que les ressources étaient très limitées, la CENI a fait son possible pour multiplier ses efforts de communication. Elle a usé de tous les moyens possibles notamment la presse écrite et audiovisuelle, les réseaux sociaux, la publication sur site web, la production de divers supports audiovisuels et les interventions directes sur les stations radios et télévisions tant publiques que privées.

#### ➤ Activités entreprises avant le jour J

- ✓ Production et diffusion de l'émission « Olom-pirenena Aho » sur les thèmes suivants :
  - les généralités sur les élections sénatoriales,
  - les rôles, attributions et mandat des sénateurs,
  - les grands électeurs ;
  - la procédure et les modalités de nomination des membres du bureau électoral,
  - les structures et institutions parties prenantes aux élections sénatoriales,
  - la campagne électorale,
  - l'observation des élections,
  - le traitement des résultats,
  - le calendrier et le chronogramme des activités ;
- ✓ Réalisation en interne de spots relatifs aux sénatoriales ;
- ✓ Organisation d'un point de presse sur l'arrêtage de la liste des grands électeurs le 12 novembre 2020 ;
- ✓ Elaboration et publication de communiqués de presse ;
- ✓ Couverture photos et vidéos des événements électoraux ;
- ✓ Organisation de l'enregistrement et de la diffusion des différents discours du Président de la CENI en collaboration avec l'ORTM (ouverture de la campagne électorale, silence électoral, ouverture des bureaux de vote) ;
- ✓ Publication des différentes activités de la CENI sur la page Facebook de la CENI afin d'informer en temps réel les acteurs et parties prenantes aux élections ;
- ✓ Insertion des documents relatifs aux sénatoriales sur le site web de la CENI ;
- ✓ Octroi de badges pour les journalistes (126) ;
- ✓ Organisation de la couverture médiatique des visites des bureaux de vote ;
- ✓ Organisation de la retransmission en direct du déroulement des opérations électorales le jour J, et des tendances des résultats en collaboration avec l'ORTM.

➤ Activités entreprises le jour J

- ✓ Coordination de la presse pour la Couverture photos et vidéos de la visite de bureaux de vote avec le Président de la CENI ;
- ✓ Couverture photos et vidéos du dépouillement et de la transmission des plis à la SRMV ;
- ✓ Gestion et relations avec la presse ;
- ✓ Gestion et actualisation de la page Facebook de la CENI concernant le déroulement du jour de vote : publication du discours du Président de la CENI, des photos du jour avec texte à l'appui, et réponse aux doléances des internautes par message privé ;
- ✓ Retransmission en direct du déroulement du jour J sur la TVM et la RNM ;
- ✓ Coordination des équipes de l'ORTM ;
- ✓ Orientation des journalistes.



Photo 14: Interview en direct du Vice-Président de la CENI le jour J

➤ Activités entreprises post-élection et traitement des résultats

- ✓ Publication des tendances des résultats ;
- ✓ Insertion des vidéos de la CENI sur YouTube ;
- ✓ Publication de photos et vidéos sur la page Facebook de la CENI ;
- ✓ Organisation de la cérémonie de présentation des résultats provisoires et retransmission en direct en collaboration avec l'ORTM ;
- ✓ Confection de la maquette des invitations pour la publication des résultats provisoires ;
- ✓ Envoi des invitations par e-mail ;
- ✓ Couverture photos et vidéos des événements post-électorales.

### 5.2.2. Analyse des réalisations

Par souci de transparence, la CENI a mis en œuvre une communication institutionnelle bien ficelée qui a permis, entre autres :

- ✓ une plus grande visibilité et de transparence des activités ;
- ✓ la disponibilité de réponses crédibles aux divers questionnements des citoyens et des parties prenantes, et ce, à travers la page Facebook ;
- ✓ le partage d'informations en temps réel sur l'avancement des opérations de traitement des résultats ;
- ✓ une assistance aux membres des médias concernant l'obtention d'information ;
- ✓ l'enrichissement de la banque d'images de la CENI ;
- ✓ la publication à temps réel des photos et vidéos sur la page Facebook et le site web de la CENI.

### **5.3. SECURISATION DU PROCESSUS ELECTORAL PENDANT LES ELECTIONS SENATORIALES**

En tant qu'organe très stratégique pour la promotion d'un environnement sécurisé durant le processus électoral, la CENI a besoin d'un niveau maximal de sécurité dans l'accomplissement de sa mission, et c'est la Direction de la Sécurité qui en est responsable. Assurer la sécurité de la CENI consiste à sécuriser les commissaires électoraux, tout le personnel, les matériels, les imprimés sensibles et les infrastructures durant le processus. Pendant l'organisation des élections sénatoriales, ces activités ont été axées principalement sur :

#### **Avant le scrutin**

- ✓ La sécurisation de la garde et de l'acheminement des matériels, des imprimés sensibles et des fournitures électorales dans les Districts.

#### **Pendant le scrutin**

- ✓ Le renforcement de la sécurité du site de la CENI à Alarobia ;
- ✓ Le renforcement de la sécurité des bureaux de vote en collaboration avec l'EMMONAT ;
- ✓ Le renforcement des mesures barrières à l'entrée du site.

#### **Après le scrutin**

- ✓ La sécurisation de l'acheminement des plis électoraux vers la CENI ;
- ✓ La sécurisation du bâtiment de traitement des résultats et la salle du système Informatique, notamment fouille à l'entrée, rondes et les patrouilles jour et nuit) ;
- ✓ La sécurisation des magasins de stockage des plis électoraux venant des SRMV.

### **5.4. SANTE ET SECOURISME POUR LE PERSONNEL DE LA CENI ET LES ACTEURS PENDANT LA PERIODE DES ELECTIONS SENATORIALES**

Le Service Médico-Social (SMS) a pris en charge le coté médical de tout le personnel de la CENI pendant le jour J et durant la période de traitement des résultats. Par ailleurs la CENI a bénéficié un appui du Ministère de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement ainsi que du Ministère de la Santé pour ce qui concerne les bureaux de vote et des SRMV.

#### **5.4.1. Bilan pour le personnel de la CENI**

Pour le personnel de la CENI au niveau central, le bilan pendant la période des élections sénatoriales peut se résumer comme suit :

- Nombre total des consultants : 125 (du 11 au 23 Décembre 2020) dont :
  - ✓ nouvelles consultations : 55 patients, soit 44% ;
  - ✓ suivi et contrôle de santé : 70 patients, soit 56%.
- Les pathologies les plus rencontrées  
Parmi les 55 nouvelles consultations, les maladies les plus rencontrées sont :
  - ✓ affections respiratoires (syndrome grippal, virose, allergie, toux, rhume), 15 patients, soit 27,27% ;
  - ✓ affections ORL 9 patients, soit 16,36% ;
  - ✓ affections digestives (épigastralgie, diarrhée, flatulence, vomissement, douleur abdominale, gastro-entérite) 5 patients, soit 09,09%.
- Cas référé à l'hôpital : 1 patient.
- Soins (injections, pansements) : 10 patients.
- Mesures prises et les résultats
  - ✓ Concernant l'horaire de travail, une organisation a été mise en place d'une manière à pouvoir prendre en charge continuellement les agents en service, ce qui a diminué la fatigue et le stress du personnel ;

- ✓ Côté restauration, moins de réclamations ont été observées par rapport aux élections précédentes ;
- ✓ Mise en place des dispositifs sanitaires et respect des gestes barrières ;
- ✓ Aucun personnel de la CENI n'a été atteint de la COVID-19 durant cette période.



Photo 15: Dispositifs sanitaires adoptés par la CENI : lavage des mains – tapis désinfectant

#### **5.4.2. Prise en charge de la santé des acteurs au niveau des bureaux de vote et des SRMV**

Les acteurs pendant les élections sénatoriales sont constitués par : les grands électeurs, les observateurs, les membres du Bureau Electoral et les membres des SRMV. Vu que l'élection a eu lieu dans une période sanitaire spécifique et délicate nécessitant des mesures d'accompagnement relatives à la situation, quelques mesures particulières ont été prises.

##### **5.4.2.1. Avant le jour J**

➤ La CENI a reçu un appui émanant du Ministère de l'Eau, de l'hygiène et de l'assainissement. En effet, en guise de collaboration, chaque direction régionale a doté à tous les bureaux de vote, des matériels dont des diapositives de lavage des mains (DLM) et du savon pour prévenir et éviter d'éventuelles transmissions de la maladie entre les grands électeurs, les membres des bureaux électoraux et les observateurs.

➤ Le Ministère de la Santé Publique, par le biais de chaque Direction Régionale de la Santé (DRS), a diffusé des messages d'informations et de sensibilisations par l'intermédiaire des médias et des opérateurs téléphoniques. L'objectif était de conscientiser le public sur la maladie afin de les inciter à agir conformément aux instructions.

##### **5.4.2.2. Pendant le jour J**

Les élections sénatoriales se sont déroulées dans le respect des mesures des gestes barrières individuels et collectifs : lavage des mains avant et après le processus de vote, port de masque de protection avec distanciation sociale. Aucun incident n'a été signalé dans tout le territoire pendant le jour du scrutin. Il en a été de même lors du traitement des résultats au niveau des SRMV.

## 5.5. GESTION DU BUDGET ELECTORAL

### 5.5.1. Financement des élections sénatoriales

L'organisation des élections sénatoriales de 2020 a été entièrement prise en charge sur des ressources propres du Gouvernement malagasy.

Comme pour les précédents scrutins, le financement des élections sénatoriales a été inscrit sous forme de crédits d'investissement (projet intitulé « Gestion des opérations électorales ») au titre de la CENI dans le Budget Général de l'Etat de 2020.

Initialement, dans la LFI de 2020, le projet a disposé d'une enveloppe de crédits de 23,6 milliards Ariary destinée à l'organisation d'un référendum constitutionnel et des élections sénatoriales. Ce budget a été révisé à 3,6 milliards dans la LFR 2020, prévoyant la tenue d'élections communales partielles et des élections sénatoriales ainsi que l'impression de la liste électorale issue de la RALE 2019-2020.

Mais, en définitive, après la prise du décret de transfert n°2020-1707 du 16 décembre 2020 initié par le MEF, par lequel le Gouvernement a notamment soustrait le budget destiné aux élections partielles, la ligne de crédit ouverte pour le projet s'est élevée à 2,3 milliards Ariary dont 1,8 milliard Ariary pour le scrutin sénatorial et 0,5 milliard Ariary pour l'impression de la liste électorale.

Tableau 4: Prévion budgétaire du projet « Gestion des opérations électorales » en 2020 (en millier Ariary)

Opération électorale/activité	LFI 2020	LFR 2020	Budget modifié par décret n°2020-1707
Référendum constitutionnel	21 716 165		
Elections sénatoriales	1 928 297	1 826 056	1 842 581
Elections communales partielles		1 316 406	
Impression de la liste électorale		502 000	485 476
<b>TOTAL ....</b>	<b>23 644 462</b>	<b>3 644 462</b>	<b>2 328 057</b>

La répartition par compte dudit financement est la suivante :

Tableau 5: CREDITS AFFECTES A L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020 (EN ARIARY)

Compte	Intitulé du compte	Montant alloué	%
2312	Animation et encadrement (formation)	1 980 000,00	0,11%
23171	Frais de personnel	746 855 000,00	40,53%
23172	Loyer, eau, électricités, téléphones, redevances	42 557 000,00	2,31%
23173	Fournitures et services	261 860 750,00	14,21%
23174	Transports et missions	789 328 250,00	42,84%
	<b>TOTAL ...</b>	<b>1 842 581 000,00</b>	<b>100,00%</b>

Les ressources provenant de l'Etat malagasy étaient destinées notamment à la couverture des dépenses ci-après :

- Les indemnités des intervenants dans le processus (membres et personnel du Siège de la CENI et de ses démembrements territoriaux, les membres des bureaux électoraux, et divers autres acteurs en appui de la CENI) ainsi que la rémunération du personnel recruté temporairement pour différents travaux électoraux (conditionnement et colisage des fournitures et imprimés)
- L'acquisition d'imprimés électoraux auprès de l'Imprimerie Nationale

- L'achat de fournitures et articles nécessaires à l'emballage et au conditionnement des imprimés et matériels électoraux en vue de leur déploiement, ainsi que tous les autres fournitures, consommables et services divers nécessaires à l'impression de la liste électorale, à l'organisation du scrutin, au traitement et à la publication des résultats provisoires
- Les frais de transport pour le déploiement du matériel électoral et de la collecte des résultats
- Les frais de déplacement (indemnité de mission et transport) des divers responsables centraux et locaux pour la supervision des opérations et l'acheminement des résultats des élections.

## 5.5.2. Mise en place du budget électoral

Le budget électoral de 2020, incluant les sénatoriales, est inscrit dans le Budget Général de l'Etat de 2020 dans le cadre du programme « Mise en œuvre du processus électoral ».

### 5.5.2.1. Inscription du budget électoral en termes de crédits d'investissement

Le budget du programme d'investissement public « Gestion des opérations électorales », géré au niveau du siège de la CENI, s'est élevé au total à 3,6 milliards Ariary dans la loi de finances rectificative de 2020 dont 1,8 milliard Ariary étaient destinés en définitive pour l'organisation des élections sénatoriales.

### 5.5.2.2. Mise en place du budget électoral au niveau des démembrements territoriaux de la CENI

Le budget électoral alloué à chacune des 6 Commissions électorales provinciales, des 22 Commissions électorales régionales et des 119 Commissions électorales de District, est prélevé sur les crédits budgétaires gérés au niveau du Siège de la CENI. Il est mis à leur disposition par le mécanisme prévu par le décret n°2018-1296 du 18 octobre 2018 fixant le régime de gestion, d'utilisation et de contrôle des crédits des démembrements territoriaux au niveau de la CENI suivant la procédure de délégation de crédit.

Pour les élections sénatoriales de 2020, le cumul des délégations de crédits opérées s'est élevé au total à 485,9 millions Ariary se répartissant par nature de dépense comme suit :

Tableau 6: DELEGATIONS DE CREDIT OPEREES PAR NATURE DE DEPENSES

Nature de la dépense :	Animation et encadrement	Indemnités des intervenants	Fournitures et services	Transports et Missions	TOTAL	Observation
Compte :	2312	23171	23173	23174		
<b>Montant</b>	<b>1 980 000</b>	<b>312 740 000</b>	<b>98 360 000</b>	<b>72 856 000</b>	<b>485 936 000</b>	Délégation de crédit réalisée en 3 étapes (1 transfert principal et 2 complémentaires)



### 5.5.3. Dépenses des élections sénatoriales de 2020

#### 5.5.3.1. Exécution du budget d'élections du Budget Général de l'Etat de 2020

Les dépenses des élections sénatoriales ainsi que l'impression de la liste électorale, étant inscrites sans distinction sur les mêmes imputations et mêmes comptes au sein d'un même projet d'investissement, l'état d'exécution du budget ci-après se rapporte à l'ensemble des opérations sur ces lignes budgétaires.

Tableau 7: ETAT D'EXECUTION DU BUDGET "ELECTIONS" 2020 PAR COMPTE - BASE ENGAGEMENT (EN ARIARY)

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET "ELECTIONS" 2020 PAR COMPTE - Base engagement (en Ariary)						
Compte	Intitulé du compte	Crédit initial	Crédit modifié	Engagé	%	Dont : engagé Sénatoriales
2312	Animation et encadrement	3 715 423 000	1 980 000,00	1 980 000,00	100,00%	1 980 000,00
23171	Frais de personnel	8 682 462 000	746 855 000,00	746 855 000,00	100,00%	746 855 000,00
23172	Loyer, eau, électricité, téléphone	50 000 000	42 557 000,00	42 556 602,16	99,99%	42 556 602,16
23173	Fournitures et services	6 514 971 000	696 619 000,00	696 618 369,36	99,99%	261 860 209,36
23174	Transports et missions	4 631 606 000	840 046 000,00	840 045 491,00	99,99%	789 328 241,00
23175	Entretien et réparation	50 000 000	0,00	0,00		
	<b>TOTAL ....</b>	<b>23 644 462 0000</b>	<b>2 328 057 000,00</b>	<b>2 328 055 462,52</b>	<b>99,99%</b>	<b>1 842 580 052,52</b>

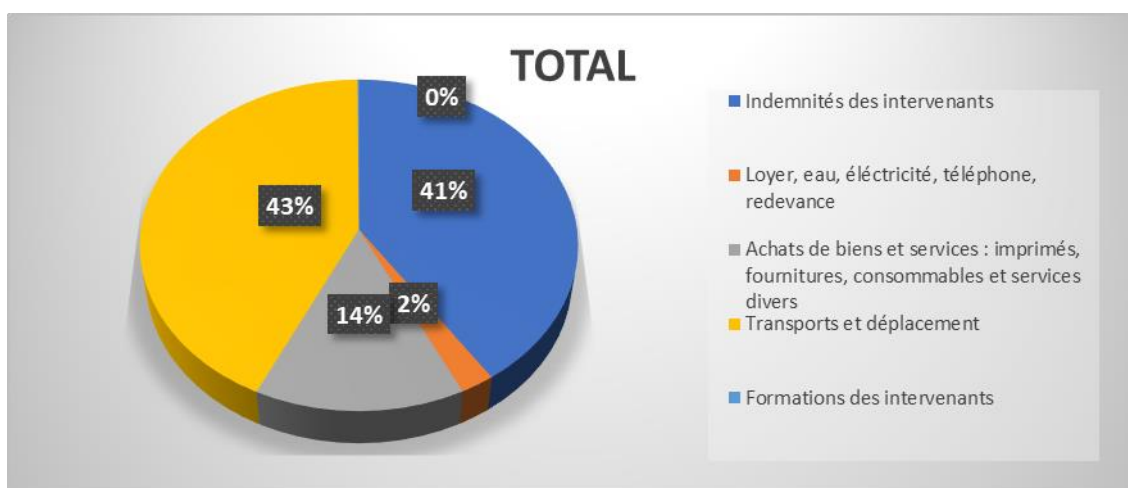
#### 5.5.3.2. Les dépenses des élections sénatoriales par nature

Selon leur nature, les dépenses des élections sénatoriales prises en charge sur les crédits gérés par la CENI se répartissent comme suit :

Tableau 8: ETAT DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020 PAR NATURE – Base engagement (en millier d'ariary)

Nature des dépenses	TOTAL	%
Indemnités des intervenants	746 855	40,53%
Loyer, eau, électricité, téléphone, redevance	42 557	2,31%
Achats de biens et services : imprimés, fournitures, consommables et services divers	261 860	14,21%
Transports et déplacement	789 328	42,84%
Formations des intervenants	1 980	0,11%
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 842 580</b>	<b>100,00%</b>

Graphique 1: REPARTITION DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES PAR NATURE



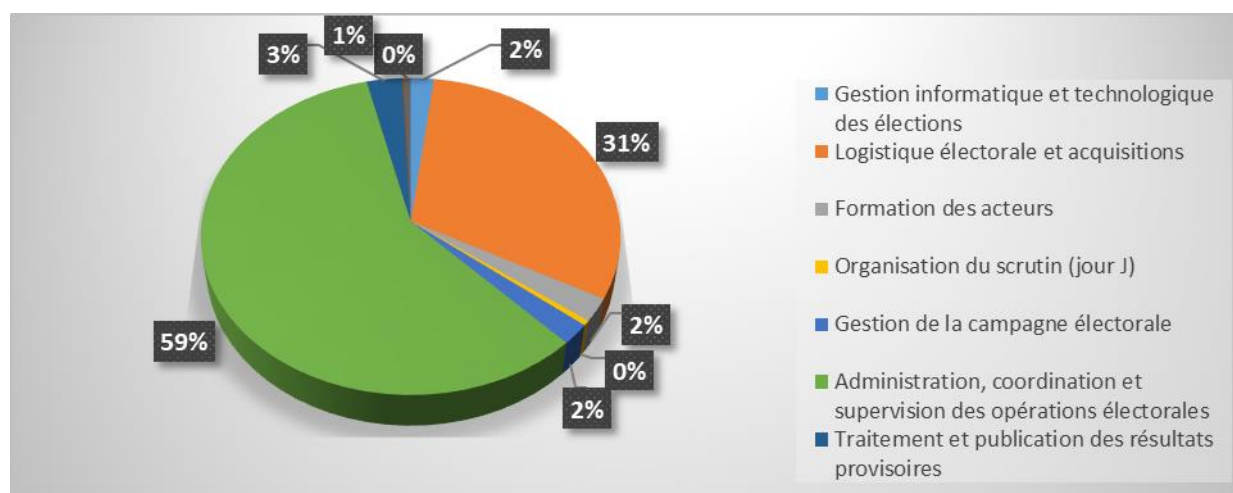
### 5.5.3.3. Les dépenses des élections sénatoriales par activité

Ventilées suivant les activités électorales, les dépenses des élections sénatoriales se présentent comme suit :

Tableau 9: ETAT DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020 PAR ACTIVITE (EN MILLIER ARIARY)

Activité	MONTANT	%
Gestion informatique et technologique des élections	36 180	2,0%
Logistique électorale et acquisitions	568 482	30,9%
Formation des acteurs	44 118	2,4%
Organisation du scrutin (jour J)	8 925	0,5%
Gestion de la campagne électorale	38 760	2,1%
Administration, coordination et supervision des opérations électorales	1 077 725	58,5%
Traitement et publication des résultats provisoires	55 290	3,0%
Education civique électorale, sensibilisation et communication	2 000	0,1%
Vérification et enregistrement des candidatures (OVEC)	11 100	0,6%
<b>TOTAL ....</b>	<b>1 842 580</b>	<b>100%</b>

Graphique 2: REPARTITION DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES PAR ACTIVITE



## **5.5.4. Les difficultés rencontrées et les solutions adoptées**

### **5.5.4.1. *Les difficultés rencontrées***

- Le montant du budget électoral était relativement limité eu égard à l'organisation nationale des élections sénatoriales.
- La mise en place du budget électoral des Commissions électorales locales par délégation de crédits demeure une procédure assez lourde et demandant un délai relativement long.
- Contrairement aux précédents scrutins, en raison de l'existence de régies d'avances non encore régularisées auprès du Trésor public, la création de nouvelles régies d'avance pour les démembrements de la CENI n'a pas été permise. Les démembrements de la CENI n'ont pas, cette fois-ci, disposer de cash pour le règlement notamment de menues dépenses de mission et de transport.

### **5.5.4.2. *Les solutions adoptées***

- Utilisation des stocks de matériel et fournitures électorales, reliquats des élections antérieures, pour soulager la gestion des ressources financières disponibles.
- Veille particulière des responsables centraux du MEF (Direction de la comptabilité publique) en lien avec la Direction des Affaires Administratives et Financières de la CENI pour la résolution des blocages éventuels dans la mise à disposition et l'exécution du budget électoral au niveau territorial. La diligence et la disponibilité des responsables concernés lors de ce scrutin sont à souligner singulièrement.
- A défaut de caisse d'avance, le paiement des indemnités des intervenants (rubrique « frais de personnel ») sur le budget électoral des démembrements de la CENI a été réalisé par billettage. Les frais de mission et de transport ont été payés « après service fait » par les postes comptables du Trésor public suivant les règles des finances publiques. L'effet négatif de ce mode de paiement a été limité vu la modicité du budget accordé à chaque Commission locale.

## CONCLUSION

Les membres du Sénat, entrés en fonction en janvier 2016, et dont la durée du mandat est de « *cinq ans* », selon l'article 80 de la Constitution, arrivent au terme de leur mandat en janvier 2021 ; et c'est la raison pour laquelle le collège électoral a été convoqué aux urnes le 11 décembre 2020. Ce collège électoral était formé par les élus au niveau des Communes à l'issue des dernières élections communales de 2019, conformément aux actes réglementaires pris en application des dispositions législatives fixant les règles relatives aux modalités d'élection des Sénateurs de Madagascar. En application des dispositions de l'article 81 de la Constitution, ce collège électoral était appelé élire les « *deux tiers* » des membres du Sénat. Compte tenu de son statut et de la nature de la mission assignée par la Loi à la CENI, la compétence concernant la fixation des règles relatives aux modalités d'élection et les règlements en fixant l'organisation ne lui relèvent pas. Aussi s'est-elle limitée à la gestion des opérations électorales sur le plan organisationnel, évitant de s'immiscer dans les débats à connotation politique politicienne concernant, entre autres, l'opportunité de la tenue du scrutin sénatorial ou la composition des membres du collège électoral.

Suite à une série d'élections (présidentielle à deux tours, législatives, communales) tenues depuis l'année 2018, avec l'appui de la Communauté internationale dans le cadre du projet SACEM, les élections sénatoriales ont été organisées exclusivement par la CENI. A cet effet, la CENI n'a eu recours qu'à ses ressources humaines et financières en mobilisant les moyens techniques et les capacités logistiques propres à elle.

Force est de reconnaître que certains paramètres liés à l'organisation de ce scrutin sénatorial prêtaient à considérer que de telles élections au scrutin indirect seraient faciles à organiser. En effet l'effectif du collège électoral, qui était formé de 12.465 grands électeurs ne faisait que 0,12% des électeurs inscrits dans le registre électoral (plus de 10 millions lors des derniers scrutins au suffrage universel direct) ; et dans le même ordre d'idée, les cent quatorze (114) bureaux de vote cette fois-ci ne constituait que 0,45% des 25.388 bureaux de vote ouverts lors des derniers scrutins.

Or il y a eu des problèmes auxquels la CENI était confrontée lors de l'organisation de ce scrutin sénatorial. Tout d'abord le contexte de la pandémie de COVID 19 avait restreint la marge de manœuvre de la CENI pendant la phase préélectorale et durant les opérations de vote le jour du scrutin. A ce titre, des contraintes dans l'établissement de la liste des grands électeurs ont été relevées. En effet, compte tenu des mesures de confinement, les agents surtout au niveau des démembrements n'ont pas eu accès aux informations nécessaires en vue de la mise à jour obligatoire de la liste des grands électeurs auprès des Communes. De plus, en l'état actuel de la législation, ni la CENI au niveau central ni ses démembrements n'étaient destinataires des jugements provenant des juridictions compétentes. Par ailleurs, la liaison avec les agents du Ministère de la Justice avait connu une certaine perturbation, car certains tribunaux n'étaient pas disponibles au public à cause de la COVID-19. Par conséquent la CENI a dû attendre au dernier moment avant de pouvoir publier la liste des grands électeurs issus, soit des Jugements des Tribunaux Administratifs, soit des Arrêts du Conseil d'Etat.

Du côté des membres du collège électoral, la sérénité pour s'acquitter de leur devoir de grands électeurs était relativement altérée car certains étaient partagés entre, d'une part, le choix de leur parti d'appartenance tendant vers le « boycott » des élections sénatoriales et, d'autre part, leur choix individuel de participer au scrutin. Des exemples illustrant de tels cas ont été rendus publics et rapportés par les médias.

De tout ce qui précède et quoi qu'il en fût, la CENI ose affirmer que les élections sénatoriales tenues en 2020, non entachées de violence, se sont déroulées dans de bonnes conditions sur le plan organisationnel. Les rapports d'observation électorale établis par des observateurs indépendants, parvenus à la CENI, abondent dans ce sens. Le taux de participation était élevé, de l'ordre de 91,76% ; tous les bureaux de vote étaient fonctionnels à 100%, le jour du scrutin ; aucun bureau de vote n'avait établi un procès-verbal de carence. Certes il a été signalé des incidents sur des irrégularités concernant les bulletins de vote à Morombe et des discordances entre le nombre des votes émis et le nombre de bulletins constatés à Miandrivazo, lesquels ont fait l'objet d'observations transmises par la CENI au niveau de la HCC, mais lesdits incidents n'ont pas entraîné des mouvements de contestation des résultats des élections par des voies extra légales.

## RECAPITULATION DE TOUTES LES RECOMMANDATIONS

### 1. Recommandation relative à l'établissement de la liste des grands électeurs

*L'amélioration de la législation électorale concernant la fiabilisation est ainsi fortement recommandée pour permettre à la CENI d'être notifiée des jugements et arrêts en rapport à la mise à jour de la liste des grands électeurs, et d'en assurer la transcription dans la liste des dispositifs. Il s'agit plus particulièrement de prévoir ces dispositions dans :*

- *la Loi n°2014-020 relative aux CTD ; et*
- *la Loi organique n°2004-036 du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable à la Cour Suprême et les Cours la composant.*

### 2. Recommandation relative à l'enregistrement des candidatures

➤ *D'une manière générale, sur le plan technique, les bonnes pratiques durant les opérations d'enregistrement de candidature sont à capitaliser, tant pour la CENI que pour les candidats et les services administratifs concernés par la délivrance de certaines pièces du dossier de candidature. La formation ayant un impact positif sur la qualité des travaux de l'OVEC, sa reconduction systématique est recommandée.*

➤ *Sur le plan politique, par contre, le nombre très réduit de la participation des partis politiques aux élections sénatoriales mérite l'attention de tout un chacun par rapport aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 2011- 012 relative aux partis politiques, leur exigeant la participation aux élections. En effet, leur abstention ne permet pas de mesurer de manière sincère le caractère démocratique d'une élection.*

### 3. Recommandations relatives à la gestion de l'observation électorale

*Parfois, certaines OSC participent à l'observation électorale pour des raisons qui ne sont pas principalement dans le but d'exercer un droit de regard sur la gestion des opérations électorales, mais qui sont éventuellement dans un but intéressé. Afin de pallier à ces manifestations d'intérêt occasionnel, il s'avère indéniable de rendre plus stricte les dispositions de l'article 193 de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 sur les conditions de participation à l'observation électorale et de la réserver aux seules OSC dont l'objet social a trait à la gestion des affaires politiques du pays.*

### 4. Recommandation relative à l'archivage des documents électoraux

*Compte tenu des obligations de la CENI relatives à l'archivage sur les délais de conservation des catégories des documents électoraux, il est recommandé la définition claire des modalités d'archivage et le renforcement des capacités en matière d'infrastructures adaptées aux besoins d'archivage.*

### 5. Recommandation relative à la gestion du budget électoral

*L'organisation d'une élection revêt toujours un caractère particulier car la moindre difficulté non résolue peut influencer négativement sur la bonne tenue du scrutin. Priver de régie d'avance, autrement dit de moyen financier d'intervention immédiate, les structures sur le terrain dans ce genre d'opération auraient pu être une source de blocage des activités. Pour le cas des sénatoriales, ce risque a été limité par le fait que les opérations se sont déroulées uniquement au chef-lieu du District.*

*Néanmoins la mise à disposition d'une avance de fonds dans l'organisation d'une élection est une réelle nécessité qui devrait être systématique.*

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : DECRET PORTANT CONVOCATION DU COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES



MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

### DECRET n° 2020 - 1110 portant convocation du collège électoral pour les élections sénatoriales.

#### LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 2001-003 du 18 novembre 2001 relative à la Haute Cour Constitutionnelle

;

Vu la loi organique n° 2015-007 du 03 mars 2015 fixant les règles relatives au fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des Sénateurs de Madagascar, modifiée par l'ordonnance n° 2019-006 du 28 mai 2019 ;

Vu la loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums ;

Vu la loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante » ;

Vu le décret n° 2015-1459 du 28 octobre 2015 portant constatation de désignation et d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante, modifié et complété par le décret n° 2015-1464 du 02 novembre 2015, le décret n° 2016-828 du 06 juillet 2016, et le décret n° 2020-1082 du 02 septembre 2020 ;

Vu le décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020-070 du 29 janvier 2020, modifié et complété par les décrets n° 2020-597 du 04 juin 2020 et n° 2020-997 du 20 août 2020, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020-156 du 19 février 2020 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu la lettre n° 772/20/CENI/SE du 08 septembre 2020 de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ; En Conseil du Gouvernement,

#### DECRETE :

**Article premier** - En application des dispositions de l'article 81 de la loi organique n° 2015-007 du 03 mars 2015 et de celles de l'article 2 de l'ordonnance n° 2019-006 du 28 mai 2019 susvisées, le collège électoral est convoqué aux urnes le vendredi 11 décembre 2020, à partir de six heures à l'effet d'élire les Sénateurs de Madagascar.

Conformément aux dispositions de la loi organique n° 2015-007 du 03 mars 2015, en son article 78 qui prévoit que « les Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect », et en son article 80 qui mentionne le collège électoral, le collège électoral pour les élections sénatoriales du 11 décembre 2020 est constitué par les Maires et les Conseillers communaux ou municipaux.



**Article 2** - Le scrutin sera clos le même jour à dix-sept heures au plus tard sur l'ensemble du territoire national sous réserve des dispositions de l'article 161 de la loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 susvisée.

**Article 3** - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

**Article 4** - En raison de l'urgence et conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entrera immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par émission radiodiffusée et/ou télévisée ou affichage.

**Article 5** - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de la Communication et de la Culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 09 septembre 2020

**Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,**

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice

**Christian NTSAY**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

**Johnny Richard ANDRIAMAHEFARIVO**

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Décentralisation,

**Richard RANDRIAMANDRATO**

Le Ministre de la Communication et de la Culture,

**Tianarivelo RAZAFIMAHEFA**

**Lalotiana RAKOTONDRAZAFY  
ANDRIATONGARIVO**

**POUR AMPLIATION CONFORME**

Antananarivo, le

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT,



*Mohelina Antso*  
**RAZANADRINIARISON Rondro Lucette**

**ANNEXE 2 : CALENDRIER DES GRANDES OPERATIONS SUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 11  
DECEMBRE 2020**



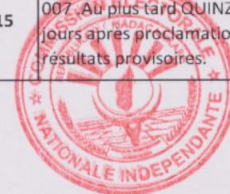
**PROPOSITION DE CHRONOGRAMME POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

N°	NATURE DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE	DATE				Durée (J)	OBSERVATIONS
		DEBUT	JOUR/J	FIN	JOUR/J		
1	Publication du Décret de convocation des électeurs et de tous les textes réglementaires y afférents.	09-sept-20	J-93	11-sept-20	J-91		Art-56 Loi Organique-2018-008 et Art-105 Loi Organique 2015-007
2	Clôture provisoire de la liste des grands électeurs			11-sept-20	J-91		
3	Nomination, mise en place et formation des OVEC	21-sept-20	J-81	30-sept-20	J-72		
4	<b>- Dépôt des dossiers de candidature auprès de l'OVEC</b>	<b>28-sept-20</b>	<b>J-74</b>	<b>12-oct-20</b>	<b>J-60</b>	<b>15</b>	Art-87 Loi Organique 2015-007.
5	Fixation de la liste et de l'emplacement des bureaux de vote			12-oct-20	J-60		
6	Production et conditionnement des imprimés ordinaires et livraison des matériels électoraux.			24-nov-20	J-17		
7	- Publication de la liste des candidats par l'OVEC			<b>15-oct-20</b>	<b>J-57</b>		Art-97 LO 2015-007
8	Contentieux sur la candidature (CENI /HCC)			26-oct-20	J-46	<b>11</b>	Art-97 à 99 , LO 2015-007. Délai légal et incompressible
9	- Publication de la liste définitive des candidats			29-oct-20	J-43		Art-101 LO 2015-007
10	Tirage au sort sur l'ordre de présentation des candidats dans les bulletins uniques et les panneaux d'affichage.			30-oct-20	J-42	1	
11	Finalisation de la conception de la matrice du bulletin unique par circonscription			02-nov-20	J-39		
12	Impression et conditionnement des bulletins uniques et des autres imprimés sensibles	04-nov-20	J-37	03-déc-20	J-8	30	
15	Fixation du siège et de la composition de la SRMV. Nomination des membres de la SRMV			11-nov-20	J-30		
16	Campagne électorale	20-nov-20	J-21	10-déc-20	J-1	21	Art-56 LO-2018-008 et Art-105 LO 2015-007
	<b>Etablissement et clôture définitive de la liste des grands électeurs</b>	24-nov-20	J-17	26-nov-20	J-15		
	Impression des listes électorales	26-nov-20	J-15	27-déc-20	J-14	2	
17	Formation des membres des bureaux de vote. Formation des membres des SRMV.	02-déc-20	J-9	03-déc-20	J-8		
18	Acheminement des bulletins uniques , matériels et imprimés électoraux vers les BV	03-déc-20	J-8	09-déc-20	J-2	7	



Tableau 10: CALENDRIER DES GRANDES OPERATIONS SUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 11 DECEMBRE 2020

N°	NATURE DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE	DATE				Durée (J)	OBSERVATIONS
		DEBUT	JOUR/J	FIN	JOUR/J		
19	Dernière modification de la liste et de l'emplacement des bureaux de vote			09-déc-20	J-2		
20	Silence électoral			10-déc-20	J-1		
21	<b>JOUR DU SCRUTIN</b>	<b>11-déc-20</b>	<b>J</b>	<b>11-déc-20</b>	<b>J</b>	<b>1</b>	
22	Centralisation des résultats vers la SRMV (Chef-lieu de Province)			14-déc-20	J+3	3	Art-109 et 110 L.O 2015-007
23	Recensement matériel des votes			14-déc-20	J+3	4	Art-109 et 110 L.O 2015-007
24	Transmission des plis électoraux à la CENI			16-déc-20	J+5	2	Art-110 L.O 2015-007. Transmission sous 48h
25	- Traitement et publication des résultats provisoires			23-déc-20	J+12	7	Art.-114, LO 2015-007: Sept jours suivant reception du dernier pli
26	- Traitement et proclamation des résultats définitifs par la HCC			07-janv-21	J+27	15	Art.-116, Loi organique 2015-007. Au plus tard QUINZE jours apres proclamation des résultats provisoires.



ANNEXE 3 : REPARTITION DES CANDIDATURES ENREGISTREES ET RETENUES PAR PROVINCE

<b>OVEC</b>	<b>Nombre de dossiers de candidature reçus</b>	<b>Répartition par entité</b>	<b>Nombre de dossiers de candidature enregistrés</b>	<b>Nombre de dossiers de candidature refusés</b>
<b>ANTANANARIVO</b>	3	IRMAR : 1 MMM : 1 Indépendant FALY : 1	3	0
<b>ANTSIRANANA</b>	3	IRMAR : 1 Indépendant LEMOINE S. H. : 1 Indépendant BEMATANA M. : 1	3	0
<b>FIANARANTSOA</b>	2	Indépendant FANOROLAHY IAD : 1 IRMAR : 1	2	0
<b>MAHAJANGA</b>	1	IRMAR : 1	1	0
<b>TOAMASINA</b>	3	MMM : 1 Indépendant MBAHIRAY : 1 IRMAR : 1	3	0
<b>TOLIARA</b>	2	Indépendant VAHOAKA MIARA- MANDROSO : 1 IRMAR : 1	2	0

Tableau 11: REPARTITION DES CANDIDATURES ENREGISTREES ET RETENUES PAR PROVINCE

**ANNEXE 4 : LISTE ET L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020**

<b>N°</b>	<b>FARITANY</b>	<b>REGION</b>	<b>DISTRICT</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>FOKONTANY</b>	<b>CV</b>	<b>CODE BV</b>	<b>EMPLACEMENT BV</b>
1	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	AMBOHIDRATRIMO	AMBOHIDRATRIMO	TRANOMPOKONOLONA	110101	TRANOMPOKONOLONA
2	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANDRAMASINA	ANDRAMASINA	ANDRAMASINA	TRANOMPOKONOLONA ANDRAMASINA	110201	TRANOMPOKONOLONA
3	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANJOZOROBE	ANJOZOROBE	ANJOZOROBE	TRANOMPOKONOLONA	110301	TRANOMPOKONOLONA
4	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANKAZOBE	ANKAZOBE	ANKAZOBE I	BUREAU FKT ANKAZOBE I	110401	BUREAU FKT ANKAZOBE I
5	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO-ATSIMONDRANO	BEMASOANDRO	ANOSIMASINA	COMMUNE	110501	SALLE DE MARIAGE
6	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	SABOTSY NAMEHANA	NAMEHANA	LAPAN'NY TANANA	110601	LAPAN'NY TANANA
7	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	ANTANANARIVO-RENIVOHITRA	C.U ANTANANARIVO	NANISANA	BUREAU CER ANALAMANGA	110701	BUREAU CER ANALAMANGA
8	ANTANANARIVO	ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	C.U MANJAKANDRIANA	MANJAKANDRIANA	BUREAU CED	111301	BUREAU CED
9	ANTANANARIVO	BONGOLAVA	FENOARIVOBE	FENOARIVOBE	FENOARIVOBE	TRANOMPOKONOLONA	120101	TRANOMPOKONOLONA
10	ANTANANARIVO	BONGOLAVA	TSIROANOMANDIDY	C.U TSIROANOMANDIDY	TSIROANOMANDIDY ATSIMO	BUREAU CED	120201	BUREAU CED
11	ANTANANARIVO	ITASY	ARIVONIMAMO	Arivonimamo I	Arivonimamo Centre	Lapan'ny Tanana Arivonimamo I	130101	Salle de mariage
12	ANTANANARIVO	ITASY	MIARINARIVO	C.U MIARINARIVO	ANTANAMBAO SUD	BUREAU CED	130201	BUREAU CED
13	ANTANANARIVO	ITASY	SOAVINANDRIANA	C.U SOAVINANDRIANA	AVARATSENA	Salle de mariage Commune	130301	Salle de mariage Commune
14	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	AMBATOLAMPY AMBONIVOHITRA	HAUTE VILLE	Bureau CED AMBATOLAMPY	140101	Bureau CED AMBATOLAMPY, Salle 01

15	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	ANTANIFOTSY	ANTANIFOTSY	ANTANIFOTSY	TRANOM- POKONOLONA ANTANIFOTSY	140201	TRANOM- POKONOLONA ANTANIFOTSY
16	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	ANTSIRABE I	ANTSIRABE I	TSARASAOTRA	Bureau CER VAKINANKARATRA	140301	Bureau CER VAKINANKARATRA SALLE N°1
17	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	ANTSIRABE II	ANTSIRABE I	TSARASAOTRA	Bureau CER VAKINANKARATRA	140401	Bureau CER VAKINANKARATRA SALLE N°2
18	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	BETAFO	BETAFO	AVARATSENA AMBIDIFARIHY	TRANOM- POKONOLONA BETAFO	140501	Salle 01
19	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	FARATSIHO	FARATSIHO	FARATSIHO	Bureau CED FARATSIHO	140601	Bureau CED FARATSIHO
20	ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	MANDOTO	MANDOTO	MANDOTO	TRANOM- POKONOLONA MANDOTO	140701	TRANOM- POKONOLONA MANDOTO

**SOIT VINGT (20) BUREAUX DE VOTE**

1	ANTSIRANANA	DIANA	AMBANJA	AMBANJA	TA NAMBAO MISSION	BUREAU CED AMBANJA	210101	BUREAU CED AMBANJA
2	ANTSIRANANA	DIANA	AMBILOBE	CU AMBILOBE	ANTAFIANKASAKA	GRANDE SALLE PARLEMENTAIRE	210201	GRANDE SALLE PARLEMENTAIRE
3	ANTSIRANANA	DIANA	ANTSIRANANA I	CU DIEGO SUAREZ	LAZARE	LYCEE MIXTE DIEGO	210301	LYCEE MIXTE SALLE N°1
4	ANTSIRANANA	DIANA	ANTSIRANANA II	CU DIEGO SUAREZ	LAZARE	LYCEE MIXTE DIEGO	210401	LYCEE MIXTE SALLE N°2
5	ANTSIRANANA	DIANA	NOSY-BE	NOSY-BE	CAMP-VERT	BATIMENT PREFECTURE	210501	BUREAU CED (PREFECTURE)
6	ANTSIRANANA	SAVA	ANDAPA	CU ANDAPA	BEANANA ATSIMONDRANO	BEANANA ATSIMONDRANO	220101	LAPAN'NY ZOKIOLONA
7	ANTSIRANANA	SAVA	ANTALAHA	ANTALAHA	TANAMBAO	BUREAU DISTRICT	220201	SALLE DE REUNION
8	ANTSIRANANA	SAVA	SAMBAVA	C.U SAMBAVA	SAMBAVA CENTRE	BUREAU CENI SAMBAVA	220301	BUREAU CED SAMBAVA

9	ANTSIRANANA	SAVA	VOHEMAR	VOHEMAR	ANDRANOMASIBE I	CEG VOHEMAR	220401	CEG VOHEMAR SALLE N° 1
<b>SOIT NEUF (09) BUREAUX DE VOTE</b>								
1	FIANARANTSOA	AMORON'I MANIA	AMBATOFINANDRAHANA	C.U AMBATOFINANDRAHANA	AMBATOFINANDRAHANA	TRANOMPOKONOLONA	310101	TRANOMPOKONOLONA
2	FIANARANTSOA	AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	C.U AMBOSITRA	ANDREFATSENA	SALLE D'ŒUVRE CU AMBOSITRA ANTAMPONIVINANY	310201	SALLE D'ŒUVRE CU AMBOSITRA ANTAMPONIVINANY
3	FIANARANTSOA	AMORON'I MANIA	FANDRIANA	C.U FANDRIANA	IALASORA	BUREAU CED	310301	BUREAU CED
4	FIANARANTSOA	AMORON'I MANIA	MANANDRIANA	AMBOVOMBE CENTRE	ALAROBIA-ANDALANDRANOBE	SALLE DE MARIAGE	310401	SALLE DE MARIAGE
5	FIANARANTSOA	ATSIMO-ATSINANANA	BEFOTAKA -SUD	BEFOTAKA -SUD	BEFOTAKA -SUD	BUREAU CED	320101	BUREAU CED
6	FIANARANTSOA	ATSIMO-ATSINANANA	FARAFANGANA	C.U FARAFANGANA	FENOARIVO NORD	BUREAU CED	320201	BUREAU CED
7	FIANARANTSOA	ATSIMO-ATSINANANA	MIDONGY SUD	NOSIFENO	NOSIFENO	KPSV	320301	KPSV
8	FIANARANTSOA	ATSIMO-ATSINANANA	VANGAINDRANO	C.U VANGAINDRANO	AMPAHATELO	BUREAU CED	320401	BUREAU CED
9	FIANARANTSOA	ATSIMO-ATSINANANA	VONDROZO	VONDROZO	VONDROZO CENTRE	TRANOMPOKONOLONA	320501	TRANOMPOKONOLONA
10	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	AMBALAVAO	C.U AMBALAVAO	ANTSINANAMANDA	SALLE DE FETE	330101	SALLE DE FETE
11	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	C.U AMBOHIMAHASOA	ATALATA	SALLE DE MARIAGE	330201	SALLE DE MARIAGE
12	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	FIANARANTSOA	C.U FIANARANTSOA	ANDOHANATADY	TRANOVOLO	330301	TRANOVOLO
13	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	IKALAMAVONY	IKALAMAVONY	AMBODIVOHITRA	TRANOMPOKONOLONA	330501	TRANOMPOKONOLONA
14	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	C.U FIANARANTSOA	ANDOHANATADY	BUREAU CED	330401	BUREAU CED

15	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	LALANGINA	C.U FIANARANTSOA	ANDOHANATADY	BUREAU CED	330701	BUREAU CED
16	FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	VOHIBATO	C.U FIANARANTSOA	ANDOHANATADY	BUREAU CED	330601	BUREAU CED
17	FIANARANTSOA	IHOROMBE	IAKORA	IAKORA	IAKORA	SALLE DE MARIAGE	340101	SALLE DE MARIAGE
18	FIANARANTSOA	IHOROMBE	IHOSY	C.U IHOSY	TANAMBAO	SALLE DE MARIAGE	340201	SALLE DE MARIAGE
19	FIANARANTSOA	IHOROMBE	IVOHIBE	IVOHIBE	IVOHIBE SUD	BUREAU CED	340301	BUREAU CED
20	FIANARANTSOA	VATOVAVY-FITOVINANY	IFANADIANA	IFANADIANA	IFANADIANA	LYCEE IFANADIANA	350101	LYCEE IFANADIANA
21	FIANARANTSOA	VATOVAVY-FITOVINANY	IKONGO	C.U IKONGO	MANGARIVOTRA	BUREAU CED	350201	BUREAU CED
22	FIANARANTSOA	VATOVAVY-FITOVINANY	MANAKARA	C.U MANAKARA	AMBALAFARY	BUREAU CED	350301	BUREAU CED
23	FIANARANTSOA	VATOVAVY-FITOVINANY	MANANJARY	C.U MANANJARY	MASINDRANO	BUREAU CED	350401	BUREAU CED
24	FIANARANTSOA	VATOVAVY-FITOVINANY	NOSY VARIKA	C.U NOSY-VARIKA	TANAMBAO V	BUREAU CED	350501	BUREAU CED
25	FIANARANTSOA	VATOVAVY-FITOVINANY	VOHIPENO	C.U VOHIPENO	VOHIPENO CENTRE	TRANOMPOKONOLON A	350601	TRANOMPOKONOLO NA
<b>SOIT VINGT CINQ (25) BUREAUX DE VOTE</b>								
1	MAHAJANGA	BETSIBOKA	KANDREHO	KANDREHO	KANDREHO	BUREAU FKT KANDREHO	410101	BUREAU FKT KANDREHO
2	MAHAJANGA	BETSIBOKA	MAEVATANANA	MAEVATANANA	ANDRANOMANGATS IAKA	SALLE DE REUNION COMMUNE	410201	SALLE DE REUNION COMMUNE
3	MAHAJANGA	BETSIBOKA	TSARATANANA	C.U TSARATANANA	TSARATANANA I	TRANOMPOKONOLON A TSARATANANA I	410301	TRANOMPOKONOLO NA TSARATANANA I
4	MAHAJANGA	BOENY	AMBATO BOENI	C.U AMBATO BOENI	AMBATO BOENI	TRANOMPOKONOLON A	420101	TRANOMPOKONOLO NA



5	MAHAJANGA	BOENY	MAHAJANGA I	C.U MAHAJANGA	MAHAJANGA BE	HOTEL DE VILLE	420201	SALLE DE REUNION
6	MAHAJANGA	BOENY	MAHAJANGA II	CR BELOBAKA	BELOBAKA	LAPAN'NY TANANA	420301	SALLE DE REUNION
7	MAHAJANGA	BOENY	MAROVOAY	C.U MAROVOAY	TSIMAJAO	MAIRIE CU MAROVOAY	420401	SALLE DE REUNION COMMUNE MAROVOAY
8	MAHAJANGA	BOENY	MITSinJO	CR MITSINJO	MITSinJO	BUREAU FKT MITSINJO	420501	BUREAU FKT MITSinJO
9	MAHAJANGA	BOENY	SOALALA	C.U SOALALA	SOALALA	TRANOMPOKONOLON A	420601	TRANOMPOKONOLO NA
10	MAHAJANGA	MELAKY	AMBATOMAINTY	AMBATOMAINTY	AMBATOMAINTY CENTRE	EPP AMBATOMAINTY	430101	EPP AMBATOMAINTY SALLE N°1
11	MAHAJANGA	MELAKY	ANTSALOVA	ANTSALOVA	ANTSALOVA CENTRE	TRANOMPOKONOLON A	430201	TRANOMPOKONOLO NA
12	MAHAJANGA	MELAKY	BESALAMPY	BESALAMPY	BESALAMPY VILLE	BUREAU CED BESALAMPY	430301	BUREAU CED BESALAMPY
13	MAHAJANGA	MELAKY	MAINTIRANO	MAINTIRANO	ANDRANOVORIBE	BUREAU CER	430401	BUREAU CER SALLE N°1
14	MAHAJANGA	MELAKY	MORAFENOBE	MORAFENOBE	MORAFENOBE	TRANOMPOKONOLON A	430501	TRANOMPOKONOLO NA
15	MAHAJANGA	SOFIA	ANALALAVA	ANALALAVA	ANALALAVA CENTRE	BUREAU FOKONTANY CENTRALE ANALALAVA	440101	BUREAU FOKONTANY CENTRALE ANALALAVA
16	MAHAJANGA	SOFIA	ANTSOHIHY	C.U ANTSOHIHY	HAUTE-VILLE	EPP HAUTE-VILLE	440201	EPP HAUTE-VILLE
17	MAHAJANGA	SOFIA	BEALANANA	C.U BEALANANA	BEALANANA II	BUREAU FOKONTANY	440301	BUREAU FOKONTANY
18	MAHAJANGA	SOFIA	BEFANDRIANA NORD	C.U BEFANDRIANA NORD	MAHATSINJO	TRANOMPOKONOLON A	440401	TRANOMPOKONOLO NA
19	MAHAJANGA	SOFIA	MAMPIKONY	C.U MAMPIKONY	TSARAMANDROSO	BUREAU COMMUNE MAMPIKONY	440501	SALLE DE REUNION DE LA COMMUNE

20	MAHAJANGA	SOFIA	MANDRITSARA	C.U MANDRITSARA	MANDRITSARA VAOVAO	TRANOMPOKONOLON A	440601	TRANOMPOKONOLO NA
21	MAHAJANGA	SOFIA	PORT-BERGE	C.U PORT-BERGE	PORT-BERGE	BUREAU CED	440701	BUREAU CED
<b>SOIT VINGT UN (21) BUREAUX DE VOTE</b>								
1	TOAMASINA	ALAO TRA- MANGORO	AMBATONDRAZAK A	C.U AMBATONDRAZAKA	AVARADROVA ATSIMO	BUREAU CENI	510101	BUREAU CENI SALLE DE REUNION
2	TOAMASINA	ALAO TRA- MANGORO	AMPARAFARAVOL A	C.U AMPARAFARAVOLA	AMPARAFARAVOLA	BUREAU OPCI CU AMPARAFARAVOLA	510201	BUREAU OPCI CU AMPARAFARAVOLA
3	TOAMASINA	ALAO TRA- MANGORO	ANDILAMENA	ANDILAMENA	SECTION 2	EPP RAZAFIMAHERY	510301	ATELIER SCOLAIRE SALLE N°1
4	TOAMASINA	ALAO TRA- MANGORO	ANOSIBE AN ALA	Anosibe an'Ala	Anosibe an'Ala	Tranompokonolona Anosibe an'Ala	510401	Tranompokonolona Anosibe an'Ala
5	TOAMASINA	ALAO TRA- MANGORO	MORAMANGA	C.U Moramanga	Moramanga	BUREAU CED	510501	BUREAU CED
6	TOAMASINA	ANALANJIROFO	FENERIVE EST	C.U FENERIVE EST	MAHAVELOKELY	TRANOMPOKONOLON A	520101	TRANOMPOKONOLO NA
7	TOAMASINA	ANALANJIROFO	MANANARA- NORD	C.U MANANARA- NORD	MANANARA CENTRE	TRANOMPOKONOLON A MANANARA CENTRE	520201	TRANOMPOKONOLO NA MANANARA CENTRE
8	TOAMASINA	ANALANJIROFO	MAROANTSETRA	C.U MAROANTSETRA	AMBATOMASINA	TRANOMPOKONOLON A	520301	TRANOMPOKONOLO NA
9	TOAMASINA	ANALANJIROFO	SAINTE MARIE	C.U SAINTE MARIE	AMBODIFOTATRA	TRANOMPOKONOLON A	520401	TRANOMPOKONOLO NA
10	TOAMASINA	ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	C.U SOANIERANA IVONGO	ANTSIRAGAVO	SALLE DE REUNION DU SERVICE DE DISTRICT DE LA POPULATIONA	520501	SALLE DE REUNION DU SERVICE DE DISTRICT DE LA POPULATIONA
11	TOAMASINA	ANALANJIROFO	VAVATENINA	C.U VAVATENINA	ANKAZOMIANKO	TRANOMPOKONOLON A VAVATENINA	520601	TRANOMPOKONOLO NA VAVATENINA
12	TOAMASINA	ATSINANANA	ANTANAMBAO MANAMPONTSY	ANTANAMBAO MANAMPONTSY	ANTANAMBAO MANAMPONTSY	TRANOMPOKONOLON A	530101	TRANOMPOKONOLO NA

13	TOAMASINA	ATSINANANA	BRICKAVILLE	C.U BRICKAVILLE	BRICKAVILLE	EPP Brickaville	530201	EPP Brickaville, salle n°1
14	TOAMASINA	ATSINANANA	MAHANORO	C.U MAHANORO	TANAMBOROZANO	BUREAU CED BAZAR KELY	530301	BUREAU CED BAZAR KELY
15	TOAMASINA	ATSINANANA	MAROLAMBO	MAROLAMBO	VODIAVOLANA	Tranompokonolona Vodiavolana Centre-Ville Marolambo	530401	Tranompokonolona Vodiavolana Centre-Ville Marolambo
16	TOAMASINA	ATSINANANA	TOAMASINA I	C.U TOAMASINA	AMBODIMANGA P/LLE 32/21	BUREAU CED TOAMASINA I	530501	BUREAU CED TOAMASINA I
17	TOAMASINA	ATSINANANA	TOAMASINA II	SUB-URBAINE	AMBALAMANASY	BUREAU CED TOAMASINA II	530601	BUREAU CED TOAMASINA II
18	TOAMASINA	ATSINANANA	VATOMANDRY	C.U VATOMANDRY	CENTRE VILLE	BUREAU CED BATIMENT EX-CNaPS	530701	BUREAU CED
<b>SOIT DIX HUIT (18) BUREAUX DE VOTE</b>								
1	TOLIARA	ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY	C.U AMBOVOMBE	ANDABOLY	BUREAU FARITRA	610101	BUREAU FARITRA
2	TOLIARA	ANDROY	BEKILY	C.U BEKILY	TSARATANANA	TRANOMPOKONOLONA	610201	TRANOMPOKONOLONA
3	TOLIARA	ANDROY	BELOHA ANDROY	CR BELOHA ANDROY	BELOHA -SUD	BUREAU CED	610301	BUREAU CED
4	TOLIARA	ANDROY	TSIHOMBE	CR TSIHOMBE	TSIHOMBE 2	GRANDE SALLE COMMUNE	610401	GRANDE SALLE COMMUNE
5	TOLIARA	ANOSY	AMBOASARY SUD	AMBOASARY SUD	TANAMBE BAS	BUREAU FKT TANAMBE BAS	620101	BUREAU FKT TANAMBE BAS
6	TOLIARA	ANOSY	BETROKA	C.U BETROKA	TANAMBAO	LAPAN'NY TANANA	620201	GRANDE SALLE
7	TOLIARA	ANOSY	TAOLANARO	TAOLANARO	BAZARIBE	BUREAU FKT BAZARIBE	620301	BUREAU FKT BAZARIBE
8	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	AMPANIHY OUEST	AMPANIHY OUEST	AMPANIHY CENTRE	BUREAU CED	630101	BUREAU CED
9	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	ANKAZOABO SUD	ANKAZOABO SUD	AMBOHITSOA	EPP CENTRE	630201	EPP CENTRE

10	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	BENENITRA	BENENITRA	BENENITRA I	TRANOMPOKONOLON A	630301	TRANOMPOKONOLO NA
11	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	BEROROHA	BEROROHA	BEROROHA CENTRE	TRANOMPOKONOLON A	630401	TRANOMPOKONOLO NA
12	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	BETIOKY SUD	C.U BETIOKY SUD	BETIOKY CENTRE	TRANOMPOKONOLON A	630501	TRANOMPOKONOLO NA
13	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	MOROMBE	MOROMBE	TSINJORANO	MAGASIN DE STOCKAGE TSINJORANO	630601	MAGASIN DE STOCKAGE TSINJORANO SALLE N°1
14	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	SAKARAHA	SAKARAHA	SAKARAHA HAUT	BUREAU CED	630701	BUREAU CED
15	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	TOLIARY I	TOLIARY I	TOLIARA CENTRE	CEDRATOM	630801	CEDRATOM SALLE N°1
16	TOLIARA	ATSIMO-ANDREFANA	TOLIARY II	TOLIARY I	TOLIARA CENTRE	CEDRATOM	630901	CEDRATOM SALLE N°2
17	TOLIARA	MENABE	BELO SUR TSIRIBIHINA	BELO SUR TSIRIBIHINA	ANTSINANATSENA	CEG AMPANJAKA TOERA	640101	CEG AMPANJAKA TOERA SALLE N°1
18	TOLIARA	MENABE	MAHABO	MAHABO	MAHABO -BE	TRANOMPOKONOLON A	640201	TRANOMPOKONOLO NA SALLE N°1
19	TOLIARA	MENABE	MANJA	C.U MANJA	MANJA II	SALLE DE MARIAGE COMMUNE	640301	SALLE DE MARIAGE COMMUNE
20	TOLIARA	MENABE	MIANDRIVAZO	MIANDRIVAZO	MIANDRIVAZO I	CLAC	640401	CLAC SALLE 1
21	TOLIARA	MENABE	MORONDAVA	C.U MORONDAVA	ANDAKABE	BUREAU CED	640501	BUREAU CED

**SOIT VINGT UN (21) BUREAUX DE VOTE**

**SOIT AU TOTAL CENT QUATORZE (114) BUREAUX DE VOTE**

*Tableau 12: LISTE ET L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020*

## ANNEXE 5 : CHRONOLOGIE DE LA LIVRAISON DES IMPRIMES SENSIBLES

<b>Désignation</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Date de livraison</b>	<b>Quantité</b>
Enveloppes inviolables 7 couleurs	SFOI Madagascar	02 novembre 2020	2000 pièces (quantité minimum à commander selon exigences du prestataire)
Feuille de dépouillement et de pointage (FDP)	Imprimerie Nationale	9 novembre 2020	1 200 feuilles
PV autocopiant (avec mention de la dénomination de la liste de candidats)	Imprimerie Nationale	19 novembre 2020	160 pièces
Bulletin unique	Imprimerie Nationale	19 novembre 2020	14 .170

*Tableau 13:CHRONOLOGIE DE LA LIVRAISON DES IMPRIMES SENSIBLES*

**ANNEXE 6 : CALENDRIER OPERATIONNEL DE LIVRAISON DES IMPRIMES ORDINAIRES**

<b>Désignation</b>	<b>Date de livraison</b>	<b>Période de conditionnement</b>	<b>Observations</b>
FDP	09/11/2020	11 au 18 novembre 2020	
Lettre d'engagement	09/11/2020	11 au 18 novembre 2020	
Badges	09/11/2020	11 au 18 novembre 2020	
Guide à l'usage du bureau électoral		17 au 18 novembre 2020	
Recueil des textes		17 au 18 novembre 2020	
Guide à l'usage de la SRMV	Produit à la CENI	17 au 20 novembre 2020	
Note de désignation des ramasseurs.	Produit à la CENI	20 novembre 2020	
Attestation de réception par le PSRMV	Produit à la CENI	20 novembre 2020	
Attestation de réception par ramasseur	Produit à la CENI	20 novembre 2020	
Attestation de réception PSRMV pour ramasseur.	Produit à la CENI	20 novembre 2020	
Fiche d'inventaire des plis électoraux et de recensement matériel des votes	Produit à la CENI	20 novembre 2020	Dénomination du District mentionné dans l'imprimé.
PV de vérification et de recensement pour les SRMV	Produit à la CENI	20 novembre 2020	Dénomination du District mentionné dans l'imprimé.
PV de clôture des travaux des SRMV	Produit à la CENI	20 novembre 2020	
Bordereau récapitulatif des travaux des SRMV.	Produit à la CENI	20 novembre 2020	
PV de carence pour les SRMV	Produit à la CENI	20 novembre 2020	

*Tableau 14: CALENDRIER OPERATIONNEL DE LIVRAISON DES IMPRIMES ORDINAIRES*

**ANNEXE 7 : REPARTITION DES MISSIONNAIRES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DES OVEC  
ET DES SRMV (24 AU 27 Septembre 2020)**

<b>OBJET DE LA MISSION</b>	<b>MISSIONNAIRES</b>	<b>Destination</b>	<b>FONCTION</b>
<b>Mission de formation des membres des OVEC et des SRMV (24 au 27 Septembre 2020)</b>	BENAIVO Andrianaly Narcisse	ANTSIRANANA	Vice-Président
	RAVELOSON Jean de Dieu		DIRCAB
	ANDRIAMANANTSOA Philibert Hervé	FIANARANTSOA	Vice-Président
	RAKOTONIRINA Fanomezantsoa		Conseiller
	BOTO André Juckely		DEPSEF
	RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré	MAHAJANGA	Rapporteur Général
	RAKOTOVAO Heriniaina		DSI
	ANDRIANTSIFERANA Abdon		DOE
	RAZAFINDRAIBE Ernest	TOAMASINA	Rapporteur Général
	RANDRIAMANANA Charles		Conseiller
	RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina		SEA
	RAMAHADISON Solofoniaina Olivier	TOLIARA	Vice-Président
	RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie		Conseiller
	RAKOTONIRAINY Louis de Gonzague		DIREELCOM

*Tableau 15: REPARTITION DES MISSIONNAIRES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DES OVEC ET DES SRMV (24 AU 27 Septembre 2020)*

## ANNEXE 8 : ORGANISATION DES TEMPS D'ANTENNE GRATUITS AU NIVEAU NATIONAL

Pendant les 21 jours de campagne, du 19 novembre au 09 décembre, programmé entre 16 et 17 heures, les 14 listes de candidats ont bénéficié chacune d'un temps d'antenne journalier de trois 03 minutes au niveau national, et ce suivant le numéro d'ordre de diffusion de chaque liste de candidats, et suivant le numéro d'ordre de passage de chaque Province, le tableau ci-après retrace la grille des temps d'antenne gratuits attribués aux candidats au niveau national :

*Tableau 16: la grille des temps d'antenne gratuits attribués aux candidats au niveau national*

Heure de diffusion	Novembre													Décembre													
	J 19	V 20	S 21	D 22	L 23	M 24	M 25	J 26	V 27	S 28	D 29	L 30	M 01	M 02	J 03	V 04	S 05	D 06	L 07	M 08	M 09						
16h00-16h04	1	G2	2	G3	1	1	G5	1	3	1	G2	2	G3	1	1	G5	1	3	1	3	G2	2	G3	1			
16h04-16h08	G1	2	1	3	G4	2	2	G6	1	G1	2	1	3	G4	2	2	G6	1	G1	1	1	3	G2	2	G3	1	
16h08-16h12	3	G3	1	G4	1	3	2	2	3	G3	1	G4	1	3	2	2	G3	1	G4	1	3	2	2	G3	1	G4	1
16h12-16h16	G2	1	2	2	G5	2	G6	3	3	G2	1	2	2	G5	2	G6	3	2	G2	1	2	G4	3	G5	1	2	
16h16-16h20	2	G4	3	G5	1	1	G1	1	2	G4	3	1	1	G1	3	2	G4	3	1	G1	3	2	G4	3	G5	1	
16h20-16h24	G3	1	1	G5	2	1	2	2	G3	1	1	1	1	G3	1	1	G5	2	1	1	1	1	G3	1	1	G5	2
16h24-16h28	1	G5	2	3	G6	2	G1	3	G2	2	1	G5	2	3	G6	2	G1	2	G2	2	1	G5	2	G6	3	1	
16h28-16h32	G4	2	1	G6	1	3	1	G2	1	G4	2	1	G6	1	3	3	G2	1	G4	2	1	G6	1	3	G2	1	
16h32-16h36	3	2	2	2	1	1	G3	1	3	2	2	2	1	1	G3	1	3	2	2	3	1	G3	1	3	2	2	
16h36-16h40	G5	1	G6	3	3	G1	2	G2	2	3	G5	1	G6	3	3	G1	2	G2	2	3	G5	1	G6	3	2	2	
16h40-16h44	2	1	G1	1	3	G3	1	G4	1	G5	2	1	G1	1	3	G3	1	G4	1	1	2	G3	1	G4	1	G1	3
16h44-16h48	1	2	2	G2	2	2	2	2	1	2	2	2	G2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	
16h48-16h52	G6	2	G1	3	G2	1	1	G4	3	G5	2	G6	2	G1	3	G2	1	G4	3	G5	2	G6	2	G1	2	G2	1
16h52-16h56	3	1	2	G3	1	1	1	G5	1	3	1	1	G2	1	G3	1	3	2	G3	1	1	1	3	3	3	G2	2



Les numéros d'ordre de passage de chaque Province sont présentés comme suit :

Tableau 17: Les numéros d'ordre de passage à l'antenne de chaque Province

<b>N° GROUPE</b>	<b>PROVINCE</b>
G1	Toamasina
G2	Fianarantsoa
G3	Mahajanga
G4	Antsiranana
G5	Toliara
G6	Antananarivo

**NB** : Pour être diffusés, les supports contenant les campagnes des candidats devaient être déposés à la CENI centrale ou parvenus par email 48 heures avant le jour de diffusion pour être validés et envoyés à l'ORTM. Leurs contenus doivent être respectueux des dix principes fondamentaux régissant la campagne électorale cités dans les dispositions de l'article 57 de la loi organique N° 2018-0008 du 11 mai 2018.

ANNEXE 9 : ORGANISATION DES TEMPS D'ANTENNE GRATUITS AU NIVEAU DES PROVINCES

<b>PROVINCE</b>	<b>HEURE</b>	<b>DUREE</b>
Toamasina	11h-11h 30mn	30 mn
Fianarantsoa	6h 30mn -7h; 17h30mn-18h	60 mn
Mahajanga	12h-12h15mn; 13h-13h15mn; 17h15mn-17h30mn	45mn
Antsiranana	11h45mn-12h	15mn
Toliara	11h30mn-12h; 17h30mn-18h	60 mn

Tableau 18 : ORGANISATION DES TEMPS D'ANTENNE GRATUITS AU NIVEAU DES PROVINCES:

ANNEXE 10 : RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU NATIONAL

PROVINCE	Groupe	N° BU	PARTIS POLITIQUES	Arrivée des PAD à la CENI	Contenu des PAD
TOAMASINA	G1	1	Antoko MMM	19/11 au 08/12	RNM et TVM ok
		2	INDEPENDANT MBAHIRAY	26/11 au 01/12	RNM ok
		3	IRD	03/12 et 04/12	TVM ok
FIANARANTSOA	G2	1	FANOROLAHY - IAD	19/11 au 30/11	RNM ok
		2	IRD	25-nov	RNM et TVM ok
MAHAJANGA	G3	1	IRD	19-nov	RNM et TVM ok
ANTSIRANANANA	G4	1	IRD	03-déc	TVM ok
		2	INDEPENDANT LEMOINE SOLONIAINA HERMANN	25-nov	RNM et TVM ok
		3	INDEPENDANT BEMATANA MARTIN		
TOLIARA	G5	1	INDEPENDANT VAHOAKA MIRAY MANDROSO		
		2	IRD	02/12 au 04/12	TVM ok
ANTANANARIVO	G6	1	IRD		
		2	Antoko MMM	19/11 au 08/12	RNM et TVM ok
		3	INDEPENDANT FALY	29-nov	TVM ok

Tableau 19: RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU NATIONAL

ANNEXE 11 : RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU DES PROVINCES

PROVINCE	Groupe	N° BU	PARTIS POLITIQUES	Arrivée des PAD à la CEP	Effectivité diffusion sur ORTM
TOAMASINA	G1	1	Antoko MMM		
		2	INDEPENDANT MBAHIRAY	25-nov	ok
		3	IRD		
FIANARANTSOA	G2	1	FANOROLAHY - IAD		
		2	IRD		
MAHAJANGA	G3	1	IRD	20-nov	ok
ANTSIRANANANA	G4	1	IRD	27-nov	ok
		2	INDEPENDANT LEMOINE SOLONIAINA HERMANN	20-nov	ok
		3	INDEPENDANT BEMATANA MARTIN		
TOLIARA	G5	1	INDEPENDANT VAHOAKA MIRAY MANDROSO	30-nov	ok
		2	IRD	24-nov	
ANTANANARIVO	G6	1	IRD		
		2	Antoko MMM	19-nov	ok
		3	INDEPENDANT FALY	29-nov	ok

Tableau 20: RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU DES PROVINCES

**ANNEXE 12 : COMPOSITION DES EQUIPES DE SUPERVISION DES ELECTIONS ET DE COLLECTE  
DES RESULTATS PAR PROVINCE**

<b>OBJET DE LA MISSION</b>	<b>MISSIONNAIRES</b>	<b>Destination</b>	<b>FONCTION</b>
<b>Mission de supervision, de ramassage et d'acheminement des résultats des ELECTIONS SENATORIALES (Du 05 au 17 décembre 2020)</b>	RAMAHADISON Solofoniaina Olivier	Régions Atsinanana et Analanjorofo	Vice-Président
	ANDRIAMANANTSOA Philibert Hervé	Régions Amoron'i Mania et Haute Matsiatra	Vice-Président
	BENAIVO Narcisse	Région Diana	Vice-Président
	RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré	Régions Betsiboka et Boeny	Rapporteur Général
	RAZAFINDRAIBE Ernest Joseph	Région Atsinanana	Rapporteur Général
	RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie	Région Atsimo Andrefana	Conseiller
	RANDRIARIMANANA Charles	Régions Bongolava et Itasy	Conseiller
	RAKOTONIRINA Fanomezantsoa	Régions Atsimo Andrefana et Menabe	Conseiller
	RASOLONJATOVO Jean Victor Nirina	Régions Alaotra Mangoro et Atsinanana	SE
	RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane	Région Boeny	SEA
	RAVELOSON Jean De Dieu	Régions SAVA et DIANA	DIRCAB
	BOTO André Juckely	Régions Atsimo Atsinanana-Vatovavy Fitovinany	DEPSEF
	RATSIMBAZAFY Haja	Région Vakinakaratra	DAAF
	RAKOTONIRAINY Louis De Gonzague	Région Atsimo Andrefana	DIRELCOM
	RAMANGASOARAY Norbert	Régions Haute Matsiatra et Ihorombe	DS
	ANDRIANTSIFERANA Abdon Rinasoa	Régions Vakinakaratra et Amoron'i Mania	DOE
RAOILIJAONA François d'Assise	Région Sofia	DSI Adjoint	

*Tableau 21: COMPOSITION DES EQUIPES DE SUPERVISION DES ELECTIONS ET DE COLLECTE DES RESULTATS PAR PROVINCE*

**ANNEXE 13 : RESULTATS PROVISOIRES PAR CIRCONSCRIPTION DES ELECTIONS SENATORIALES  
DU 11 DECEMBRE 2020**

**CIRCONSCRIPTION ELECTORALE D'ANTANANARIVO :**

- Nombre total des inscrits : 2428
- Nombre total de votants : 2228
- Nombre de bulletins blancs : 17
- Nombre de bulletins nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 2203
- Taux de participation : 91,76 %
- Répartition des voix obtenues par chaque liste de candidats :

*Tableau 22: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE D'ANTANANARIVO*

<b>N°d'ordre</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Nombre de suffrages recueillis</b>	<b>Pourcentage</b>
1	Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina	1392	63,19 %
2	Malagasy Miara-miainga	805	36,54 %
3	Indépendant Faly	6	0,27 %

**CIRCONSCRIPTION ELECTORALE D'ANTSIRANANA :**

- Nombre total des inscrits : 1114
- Nombre total de votants : 1077
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 1068
- Taux de participation : 96,68 %
- Répartition des voix obtenues par chaque liste de candidats :

*Tableau 23: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE D'ANTSIRANANA*

<b>N°d'ordre</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Nombre de suffrages recueillis</b>	<b>Pourcentage</b>
1	Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina	777	72,75 %
2	Indépendant Lemoine Soloniaina Hermann	14	1,31 %
3	Indépendant Bematana Martin	277	25,94 %

**CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE FIANARANTSOA :**

- Nombre total des inscrits : 3144
- Nombre total de votants : 3007
- Nombre de bulletins blancs : 25
- Nombre de bulletins nuls : 28

- Nombre de suffrages exprimés : 2954
- Taux de participation : 95,64 %
- Répartition des voix obtenues par chaque liste de candidats :

Tableau 24: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE FIANARANTSOA

N°d'ordre	Liste des candidats	Nombre de suffrages recueillis	Pourcentage
1	Indépendant Fanorolahy -IAD	259	8,77 %
2	Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina	2695	91,23 %

### **CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE MAHAJANGA :**

- Nombre total des inscrits : 1785
- Nombre total de votants : 1502
- Nombre de bulletins blancs : 106
- Nombre de bulletins nuls : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 1378
- Taux de participation : 84,15 %
- Répartition des voix obtenues par chaque liste de candidats :

Tableau 25: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE MAHAJANGA

N°d'ordre	Liste des candidats	Nombre de suffrages recueillis	Pourcentage
1	Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina	1378	100 %

### **CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE TOAMASINA :**

- Nombre total des inscrits : 1854
- Nombre total de votants : 1765
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 1747
- Taux de participation : 95,20%
- Répartition des voix obtenues par chaque liste de candidats :

Tableau 26: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE TOAMASINA

N°d'ordre	Liste des candidats	Nombre de suffrages recueillis	Pourcentage
1	Malagasy Miara-Miainga	811	46,42 %
2	Indépendant MBAHIRAY	15	0,86 %
3	Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina	921	52,72 %

## **CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE TOLIARA :**

- Nombre total des inscrits : 2140
- Nombre total de votants : 2063
- Nombre de bulletins blancs : 16
- Nombre de bulletins nuls : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 2035
- Taux de participation : 96,40 %
- Répartition des voix obtenues par chaque liste de candidats :

*Tableau 27: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE TOLIARA*

<b>N°d'ordre</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Nombre de suffrages recueillis</b>	<b>Pourcentage</b>
1	Vahoaka Miara-Mandroso	506	24,86 %
2	Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina	1529	75,14 %



# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: REPARTITION DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES PAR NATURE .....	- 42 -
Graphique 2: REPARTITION DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES PAR ACTIVITE .....	- 42 -

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1: Présentation du Synthèse des recommandations pour l'amélioration de la gestion du processus électoral au lendemain des élections de 2018-2019.....	- 8 -
Photo 2: Arrêtage définitif de la liste des grands électeurs en présence des représentants des candidats ....	- 12 -
Photo 3: Bulletins uniques et imprimés sensibles produits à Madagasikara .....	- 18 -
Photo 4: Formation des membres des OVEC et des SRMV à Fianarantsoa .....	- 20 -
Photo 5: Simulation des membres du bureau électoral des Districts d'Antananarivo 1 à 6 à Nanisana .....	- 21 -
Photo 6: Premier cadre de concertation multi-acteur sur les sénatoriales du 04 novembre 2020 au siège de la CENI .....	- 22 -
Photo 7: Séance de tirage au sort en date du 30 octobre 2020.....	- 23 -
Photo 8: Visite du bureau de vote des Districts Tana 1 à 6 situé à Nanisana .....	- 27 -
Photo 9: Acheminement des résultats des élections sénatoriales du District de Beroroha .....	- 29 -
Photo 10: Réception des plis des Districts Tana I à 6 auprès de la SRMV en présence des délégués de candidats.....	- 29 -
Photo 11: Séance d'information pour les observateurs électoraux du 20 novembre 2020 au siège de la CENI .	- 30 -
Photo 12: Dépouillement des résultats dans le bureau de vote d'Antananarivo le 11 décembre 2020 .....	- 32 -
Photo 13: Cérémonie de publication des résultats provisoires des élections sénatoriales le 23 décembre 2020 au siège de la CENI.....	- 33 -
Photo 14: Interview en direct du Vice-Président de la CENI le jour J.....	- 36 -
Photo 15: Dispositifs sanitaires adoptés par la CENI : lavage des mains – tapis désinfectant.....	- 38 -

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Destination des exemplaires de la liste des grands électeurs des 114 bureaux de vote : .....	- 13 -
Tableau 2: Récapitulation des activités des observateurs électoraux lors des élections sénatoriales du 11 décembre 2020.....	- 30 -
Tableau 3: Réception des plis électoraux au niveau du siège de la CENI.....	- 31 -
Tableau 4: Prévision budgétaire du projet « Gestion des opérations électorales » en 2020 (en millier Ariary) ..	- 39 -
Tableau 5: CREDITS AFFECTES A L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020 (EN ARIARY) .....	- 39 -
Tableau 6: DELEGATIONS DE CREDIT OPEREES PAR NATURE DE DEPENSES.....	- 40 -
Tableau 7: ETAT D'EXECUTION DU BUDGET "ELECTIONS" 2020 PAR COMPTE - BASE ENGAGEMENT (EN ARIARY) .....	- 41 -
Tableau 8: ETAT DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020 PAR NATURE – Base engagement (en millier d'ariary) .....	- 41 -
Tableau 9: ETAT DES DEPENSES DES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020 PAR ACTIVITE (EN MILLIER ARIARY) ..	- 42 -
Tableau 10: CALENDRIER DES GRANDES OPERATIONS SUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 11 DECEMBRE 2020 .....	- 50 -

Tableau 11: REPARTITION DES CANDIDATURES ENREGISTREES ET RETENUES PAR PROVINCE .....	- 52 -
Tableau 12: LISTE ET L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020...	- 60 -
Tableau 13: CHRONOLOGIE DE LA LIVRAISON DES IMPRIMES SENSIBLES.....	- 61 -
Tableau 14: CALENDRIER OPERATIONNEL DE LIVRAISON DES IMPRIMES ORDINAIRES .....	- 62 -
Tableau 15: REPARTITION DES MISSIONNAIRES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DES OVEC ET DES SRMV (24 AU 27 Septembre 2020) .....	- 63 -
Tableau 16: la grille des temps d'antenne gratuits attribués aux candidats au niveau national.....	- 64 -
Tableau 17: Les numéros d'ordre de passage à l'antenne de chaque Province .....	- 65 -
Tableau 18 : ORGANISATION DES TEMPS D'ANTENNE GRATUITS AU NIVEAU DES PROVINCES: .....	- 66 -
Tableau 19: RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU NATIONAL .....	- 67 -
Tableau 20: RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU DES PROVINCES ....	- 68 -
Tableau 21: COMPOSITION DES EQUIPES DE SUPERVISION DES ELECTIONS ET DE COLLECTE DES RESULTATS PAR PROVINCE .....	- 69 -
Tableau 22: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE D'ANTANANARIVO.....	- 70 -
Tableau 23: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE D'ANTSIRANANA..	- 70 -
Tableau 24: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE FIANARANTSOA .....	- 71 -
Tableau 25: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE MAHAJANGA-	- 71 -
Tableau 26: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE TOAMASINA	- 71 -
Tableau 27: RESULTAT DE L'ELECTION SENATORIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE TOLIARA	- 72 -

## TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT .....	- 3 -
S O M M A I R E.....	- 4 -
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	- 5 -
INTRODUCTION .....	- 7 -
Chapitre 1 . CONTEXTE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES DE DECEMBRE 2020.....	- 8 -
<b>1.1. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS SENATORIALES</b> .....	- 8 -
<b>1.2. LE CONTEXTE SOCIO POLITIQUE DES ELECTIONS SENATORIALES</b> .....	- 9 -
<b>1.3. CONTRAINTES FINANCIERES</b> .....	- 10 -
Chapitre 2 . OPERATIONS AVANT LE JOUR DU SCRUTIN .....	- 11 -
<b>2.1. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES GRANDS ELECTEURS</b> .....	- 11 -
2.1.1. Fiabilisation de la liste des grands électeurs .....	- 11 -
2.1.2. Arrêtage provisoire et l'arrêtage définitif de la liste des grands électeurs .....	- 12 -
2.1.3. Impression de la liste des grands électeurs .....	- 13 -
2.1.4. Déploiement de la liste des grands électeurs .....	- 13 -
2.1.5. Recommandations.....	- 13 -
<b>2.2. DETERMINATION DU CALENDRIER ELECTORAL</b> .....	- 13 -
<b>2.3. MISE EN PLACE DES OVEC ET L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES</b> .....	- 14 -

2.3.1.	Siège et composition des Organes de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures (OVEC) - 14 -	
2.3.2.	Vérification et l'enregistrement des dossiers de candidatures .....	- 14 -
2.3.3.	RECOMMANDATIONS .....	- 15 -
<b>2.4.</b>	<b>MISE AU POINT DES APPLICATIONS RELATIVES A L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES ET AU TRAITEMENT DES RESULTATS.....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>2.5.</b>	<b>FIXATION DE LA LISTE ET DE L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE.....</b>	<b>- 15 -</b>
<b>2.6.</b>	<b>MISE EN PLACE DES MEMBRES DU PERSONNEL ELECTORAL .....</b>	<b>- 16 -</b>
2.6.1.	Mise en place du bureau électoral.....	- 16 -
2.6.2.	Mise en place de la Section de Recensement Matériel des Votes (SRMV).....	- 17 -
<b>2.7.</b>	<b>PRODUCTION DES BULLETINS UNIQUES ET DES AUTRES IMPRIMES SENSIBLES... -</b>	<b>17 -</b>
<b>2.8.</b>	<b>LOGISTIQUE ELECTORALE : DEPLOIEMENT DES MATERIELS ET IMPRIMES ELECTORAUX .....</b>	<b>- 18 -</b>
<b>2.9.</b>	<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL ELECTORAL.....</b>	<b>- 19 -</b>
2.9.1.	Formation des membres des OVEC et des SRMV.....	- 19 -
2.9.2.	Encadrement des membres du bureau électoral.....	- 20 -
2.10.1.	Education électorale et sensibilisation.....	- 21 -
2.10.2.	Communication.....	- 23 -
2.10.3.	Monitoring des médias .....	- 25 -
<b>3.1.</b>	<b>ACTIVITES RELATIVES A L'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE VOTE.....</b>	<b>- 26 -</b>
<b>3.1.1.</b>	<b>Supervision des opérations.....</b>	<b>- 26 -</b>
<b>3.1.2.</b>	<b>Opérationnalité des bureaux de vote .....</b>	<b>- 26 -</b>
<b>3.1.3.</b>	<b>Participation au vote .....</b>	<b>- 27 -</b>
<b>3.1.4.</b>	<b>Incidents survenus le jour du scrutin .....</b>	<b>- 27 -</b>
<b>3.1.5.</b>	<b>Opérations de dépouillement.....</b>	<b>- 27 -</b>
<b>3.1.6.</b>	<b>Constitution des plis et acheminement des plis électoraux .....</b>	<b>- 28 -</b>
<b>3.2.</b>	<b>ACTIVITES RELATIVES A LA GESTION DE L'OBSERVATION ELECTORALE .....</b>	<b>- 29 -</b>
Chapitre 4.	OPERATIONS APRES LE JOUR DU SCRUTIN.....	- 31 -
<b>4.1.</b>	<b>RECENSEMENT MATERIEL DES VOTES.....</b>	<b>- 31 -</b>
<b>4.2.</b>	<b>TRAITEMENT DES RESULTATS, CLASSEMENT ET ARCHIVAGE DES DOCUMENTS ELECTORAUX .....</b>	<b>- 32 -</b>
<b>4.3.</b>	<b>PUBLICATION DES RESULTATS PROVISOIRES .....</b>	<b>- 33 -</b>
Chapitre 5.	OPERATIONS TRANSVERSALES .....	- 34 -
<b>5.1.</b>	<b>CAMPAGNE D'EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET DE SENSIBILISATION .....</b>	<b>- 34 -</b>
<b>5.1.1.</b>	<b>Réalisations .....</b>	<b>- 34 -</b>
<b>5.1.2.</b>	<b>Difficultés rencontrées.....</b>	<b>- 34 -</b>
<b>5.1.3.</b>	<b>Solutions adoptées.....</b>	<b>- 34 -</b>
<b>5.2.</b>	<b>COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....</b>	<b>- 35 -</b>

5.2.1.	Réalisations .....	- 35 -
5.2.2.	Analyse des réalisations .....	- 36 -
<b>5.3.</b>	<b>SECURISATION DU PROCESSUS ELECTORAL PENDANT LES ELECTIONS SENATORIALES</b> .....	- 37 -
<b>5.4.</b>	<b>SANTE ET SECOURISME POUR LE PERSONNEL DE LA CENI ET LES ACTEURS PENDANT LA PERIODE DES ELECTIONS SENATORIALES</b> .....	- 37 -
5.4.1.	Bilan pour le personnel de la CENI.....	- 37 -
5.4.2.	Prise en charge de la santé des acteurs au niveau des bureaux de vote et des SRMV ...	- 38 -
5.4.2.1.	<i>Avant le jour J</i> .....	- 38 -
5.4.2.2.	<i>Pendant le jour J</i> .....	- 38 -
<b>5.5.</b>	<b>GESTION DU BUDGET ELECTORAL</b> .....	- 39 -
5.5.1.	Financement des élections sénatoriales.....	- 39 -
5.5.2.	Mise en place du budget électoral .....	- 40 -
5.5.2.1.	<i>Inscription du budget électoral en termes de crédits d'investissement</i> .....	- 40 -
5.5.2.2.	<i>Mise en place du budget électoral au niveau des démembrements territoriaux de la CENI</i> - 40 -	
5.5.3.	Dépenses des élections sénatoriales de 2020.....	- 41 -
5.5.3.1.	<i>Exécution du budget d'élections du Budget Général de l'Etat de 2020</i> .....	- 41 -
5.5.3.2.	<i>Les dépenses des élections sénatoriales par nature</i> .....	- 41 -
5.5.3.3.	<i>Les dépenses des élections sénatoriales par activité</i> .....	- 42 -
5.5.4.	Les difficultés rencontrées et les solutions adoptées.....	- 43 -
5.5.4.1.	<i>Les difficultés rencontrées</i> .....	- 43 -
5.5.4.2.	<i>Les solutions adoptées</i> .....	- 43 -
<b>CONCLUSION</b>	.....	- 44 -
<b>RECAPITULATION DE TOUTES LES RECOMMANDATIONS</b>	.....	- 46 -
1.	Recommandation relative à l'établissement de la liste des grands électeurs .....	- 46 -
2.	Recommandation relative à l'enregistrement des candidatures.....	- 46 -
3.	Recommandations relatives à la gestion de l'observation électorale .....	- 46 -
4.	Recommandation relative à l'archivage des documents électoraux .....	- 46 -
5.	Recommandation relative à la gestion du budget électoral .....	- 46 -
<b>ANNEXES</b>	.....	- 48 -
<b>ANNEXE 1 : DECRET PORTANT CONVOCATION DU COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES</b>	.....	- 48 -
<b>ANNEXE 2 : CALENDRIER DES GRANDES OPERATIONS SUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 11 DECEMBRE 2020</b>	.....	- 50 -
<b>ANNEXE 3 : REPARTITION DES CANDIDATURES ENREGISTREES ET RETENUES PAR PROVINCE</b> .....		- 52 -
<b>ANNEXE 4 : LISTE ET L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE 2020</b> .....		- 53 -
<b>ANNEXE 5 : CHRONOLOGIE DE LA LIVRAISON DES IMPRIMES SENSIBLES</b> .....		- 61 -
<b>ANNEXE 6 : CALENDRIER OPERATIONNEL DE LIVRAISON DES IMPRIMES ORDINAIRES</b> .....		- 62 -

<b>ANNEXE 7 : REPARTITION DES MISSIONNAIRES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DES OVEC ET DES SRMV (24 AU 27 Septembre 2020)</b> .....	- 63 -
<b>ANNEXE 8 : ORGANISATION DES TEMPS D'ANTENNE GRATUITS AU NIVEAU NATIONAL</b> .....	- 64 -
<b>ANNEXE 9 : ORGANISATION DES TEMPS D'ANTENNE GRATUITS AU NIVEAU DES PROVINCES</b> .....	- 66 -
<b>ANNEXE 10 : RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU NATIONAL</b> ....	- 67 -
<b>ANNEXE 11 : RECAPITULATION DES ARRIVEES DES PADS ET DES DIFFUSIONS AU NIVEAU DES PROVINCES..</b>	- 68 -
<b>ANNEXE 12 : COMPOSITION DES EQUIPES DE SUPERVISION DES ELECTIONS ET DE COLLECTE DES RESULTATS PAR PROVINCE</b> .....	- 69 -
<b>ANNEXE 13 : RESULTATS PROVISOIRES PAR CIRCONSCRIPTION DES ELECTIONS SENATORIALES DU 11 DECEMBRE 2020</b> .....	- 70 -
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	- 73 -
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	- 73 -
<b>LISTE DES PHOTOGRAPHIES</b> .....	- 73 -
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	- 73 -
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	- 74 -